



CONGRÈS FSU-SNUIPP

2025

LES CONTRIBUTIONS AU

13^e congrès national

de la FSU-SNUipp



Sommaire

PAGE 3

PRÉAMBULE

PAGE 4

THÈME 1

COMBATTRE LES INÉGALITÉS, CONSTRUIRE UNE ÉCOLE DÉMOCRATIQUE ET ÉMANCIPATRICE

PAGE 11

THÈME 2

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

PAGE 15

THÈME 3

POUR UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE DES PERSONNELS

PAGE 19

THÈME 4

UN SYNDICALISME POUR TRANSFORMER L'ÉCOLE ET LA SOCIÉTÉ

PAGE 32

CONTRIBUTIONS DES TENDANCES

RETROUVEZ LA FSU-SNUIPP SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

 facebook.com/snuipp
 [@fsu-snuipp.bsky.social](https://twitter.com/fsu-snuipp.bsky.social)
 [@snuipp.fr](https://www.instagram.com/snuipp.fr)

snuipp.fr

Site national et sa lettre
de diffusion électronique.
Pour s'informer sur l'actualité
syndicale et sur l'École en général.

Publication réalisée en avril 2025





Plus que jamais, la synthèse

Si le congrès de Mulhouse a acté un nouveau nom pour notre syndicat en plaçant FSU devant SNUipp, il n'en a pas changé pour autant l'ADN. C'est à Aubagne en 1993, que l'organisation interne, les modalités de débat, le rôle des sections départementales et la place accordée à chaque tendance sont définies. Le projet syndical fondé sur la transparence, la consultation de la profession, les pratiques du métier et de la transformation de l'école rencontre dès les premières élections professionnelles un vif succès. Au regard du fonctionnement des autres syndicats de la FSU, il apparaît comme un véritable OVNI. Le choix de l'acronyme SNUipp avec la nécessité d'intégrer le terme unitaire a alors un sens. Ses fondateurs et fondatrices partagent l'absolue nécessité d'inventer une organisation interne prenant en compte les avis de chacun et chacune, tout en permettant la prise de décision. La place de chacune des sensibilités est alors débattue et aboutit au concept de la synthèse. Elle nécessite de mener un débat, de confronter les avis divergents et oblige les un-es à faire un pas vers la pensée des autres et à accepter de ne pas toujours avoir raison. Mener le débat en prenant les avis divergents de chaque tendance mais aussi consulter la profession doit être notre boussole.

Cela implique forcément de prendre le temps de l'échange, du débat voire de la dispute politique et de parfois différer la prise de décision. Mais à chaque fois c'est pour aboutir à une décision qui rassemble le collectif et qui structure le projet de la FSU-SNUipp.

Ces dernières années nous ont montré que le temps politique s'accélère provoquant un empilement de réformes et de mesures qui met sous pression le syndicalisme, nécessitant des réponses rapides et tranchées. La loi de transformation de la fonction publique nous a dépossédés de notre rôle auprès de nos collègues et nous force à nous réinventer. Le risque d'un repli sur soi, engendrant des conflits et un empêchement de débattre est réel. Mais nous devons dépasser cette situation et nous engager pour faire vivre notre outil commun.

Continuons de débattre entre nous, continuons de ne pas être toujours d'accord pour confronter nos points de vue et engager une synthèse exigeante. C'est cette synthèse qui nourrit et enrichit notre dynamique interne, permettant à la FSU-SNUipp d'être au plus proche de la profession et de rester le syndicat majoritaire. Cela justifie que, collectivement, nous n'y renoncions pas.

Guislain David, Aurélie Gagnier, Sandrine Monier, Blandine Turki, Nicolas Wallet

THÈME 1

COMBATTRE LES INÉGALITÉS, CONSTRUIRE UNE ÉCOLE DÉMOCRATIQUE ET ÉMANCIPATRICE

AESH, un métier qui se construit

Plus de dix ans après le premier texte réglementaire créant la fonction d'AESH, qui précisait à minima les missions exercées par les AESH, force est de constater que l'Éducation nationale peine à stabiliser les AESH tant dans les missions que dans les contextes d'intervention. Cet état de fait maintient les AESH dans des missions d'accompagnement de plus en plus en larges et toujours aussi floues.

Pourtant les AESH exercent une multitude de gestes professionnels sans pouvoir les nommer, les identifier et les définir. Iels construisent une vraie culture professionnelle au quotidien.

Iels apportent une nouvelle expertise au sein des établissements scolaires, qui constitue une richesse pour l'inclusion scolaire par un prisme à la fois cadrant et bienveillant. Les AESH permettent de démonter les blocages et/ou obstacles limitant les élèves en situation de handicap et ainsi leur permettre de rentrer dans les apprentissages, mais aussi par l'observation et par des postures professionnelles permettant aux élèves d'être membres à part entière du groupe classe.

Par ces savoir-faire, ces postures et gestes professionnels adaptés à la diversité des accompagnements à réaliser en milieu scolaire, iels facilitent l'accès aux apprentissages, adaptant parfois les apprentissages aux besoins des élèves mais aussi l'accompagnement pour réduire les difficultés comportementales et émotionnelles.

Même si jusqu'à présent la fonction d'AESH était perçue comme ayant uniquement une visée compensatoire, les AESH apparaissent de plus en plus comme des partenaires des autres professionnel·les contribuant à l'accessibilité de l'école et à une vraie école inclusive, à travers une nécessaire dimension collective et collaborative d'apprendre avec les autres.

Aujourd'hui il n'est pas question pour la FSU-SNUipp de pallier la défaillance de

l'institution mais plutôt de questionner le métier d'AESH et en définir les contours. Ce chantier a déjà débuté, le travail reste considérable mais essentiel pour faire émerger toutes ces compétences, ces savoir-faire, et ainsi reconnaître la professionnalité des AESH.

La FSU-SNUipp doit ouvrir un espace de réflexion dans lequel les AESH sont forces de proposition et de construction. Car qui mieux que les AESH elles-mêmes pour parler et définir leur métier ?

Matthieu BÉGUET (35),
Amélie FEMMININO (13),
Cécile STASSI (75)

Sens du métier, sens de la lutte

Premier syndicat du primaire, la FSU-SNUipp a gardé sa place malgré la déflagration de la loi de transformation de la fonction publique de 2019, faite pour abattre les organisations syndicales représentatives. Il s'agissait de mettre un terme à ce système permettant aux agent·es d'intervenir dans la gestion de leur corps par l'intermédiaire de leurs représentant·es élu·es, d'intervenir sur les règles de fonctionnement du service public qu'ils et elles font vivre, d'actualiser la définition même de leurs missions.

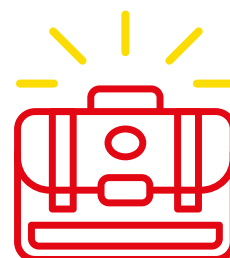
Malgré ces attaques, la FSU-SNUipp continue son travail de défense individuelle et collective des salarié·es, mais elle est forte aussi d'un autre marqueur. En effet, la FSU-SNUipp intervient également sur le métier en portant un projet égalitaire et émancipateur pour l'école.

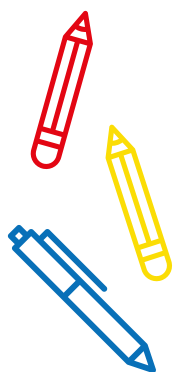
Les attaques sur le métier, qui visent tout autant une réduction des contenus enseignés à ce qui est mesurable, que la mise au pas des PE, sont brutales et ne cessent pas depuis 8 ans. La FSU-SNUipp a su, pendant cette période si difficile, organiser au niveau national comme dans les départements, des moments précieux de

rencontre entre chercheuses/chercheurs et PE : les « universités » d'automne ou de printemps se sont multipliées, des webinaires les ont complétées, ainsi que des stages où les militant·es de la FSU-SNUipp jouent un rôle actif de « passeur·euses » entre la profession et celles et ceux qui ouvrent des voies pour la réussite de toutes et tous. Nos publications diverses, articles sur le site et dans Fenêtres sur Cours, matériels produits régulièrement, ont outillé militant·es et collègues.

C'est cette voie-là qui permet à la FSU-SNUipp de participer activement à renforcer une identité professionnelle pourtant violemment malmenée. C'est ainsi que nous permettons à nos collègues de continuer à penser leur métier, à ne pas se trouver démun·es face à un véritable rouleau compresseur, délétère pour les pratiques enseignantes et les contenus à enseigner. Mais nous pouvons faire plus et mieux. Nous pouvons tenter d'organiser des espaces de débats professionnels au plus près de nos collègues, à des niveaux où les PE peuvent se retrouver régulièrement et poursuivre les réflexions qui les renforcent. Ces rencontres peuvent faire le lien entre questions de métier et revendications professionnelles, et restaurer ainsi une culture du métier et une culture de résistance. Continuons à restituer au plus grand nombre possible de militant·es et de collègues, le sentiment de leur légitimité à se battre pour un métier qui a tant de sens.

Sarah HAMOUDI-WILKOWSKY (73), Betty JEAN-DIT-TEYSSIER (32), Nina PALACIO (89), Rachel SCHNEIDER (93), Cécile TEXIER (40), Aurélie GAGNIER (68)





La polyvalence d'équipe au service de la polyvalence du métier de PE

Transmettre des savoirs, former des citoyen·nes de demain tout en les éduquant dans leur globalité mais aussi comprendre ce qui fait obstacle aux acquisitions pour les élèves et ainsi leur permettre de progresser, constitue la base de notre métier de PE. En ce sens, la polyvalence est une richesse qu'il nous faut préserver et défendre à l'heure où la focalisation sur les fondamentaux et le choc des savoirs menacent notre professionnalité.

Mais elle ne doit pas s'opposer à la polyvalence de l'équipe pédagogique, bien au contraire. Des profils variés, issus de différentes formations universitaires, permettent aux collectifs de travail de se nourrir de la connaissance de toutes les disciplines tout en s'appuyant sur les compétences de chacun·e. Cette polyvalence des équipes est mise à profit pour l'école et les élèves : les projets en EPS, en sciences ou en musique sont plus faciles à réaliser avec des spécialistes de ces disciplines. C'est un moyen de sortir les PE de leur solitude de classe pour répondre aux défis qui sont posés chaque jour. La licence professeur des écoles envisagée par le ministère ne prévoit que « la consolidation de la maîtrise des disciplines enseignées à l'école », ce qui n'augure pas d'une exigence d'une haute qualification mais d'une vision erronée et dévalorisée de notre métier.

C'est pourquoi les licences disciplinaires ou pluridisciplinaires comme les licences en sciences de l'éducation doivent demeurer la principale voie d'accès au métier. En adossant des modules de préprofessionnalisation à ces licences universitaires, les étudiant·es qui le souhaitent pourraient commencer à apprivoiser le métier de PE sans être empêché·es de changer d'orientation en cours de route si finalement elles et ils désirent emprunter une autre voie que celle de l'enseignement. À l'heure où les vies professionnelles sont mouve-

mentées et dans un monde aux carrières significativement rallongées, il n'est pas souhaitable de se spécialiser directement une fois le bac obtenu.

Maintenir différentes voies d'accès au métier c'est aussi rappeler notre exigence sur les contenus de formation (avant et après le concours) et sur le concours de recrutement pour valider des compétences solides qui permettent de s'engager dans le métier de conception qu'est le métier de PE.

Emilie ASSIÉ (01), Zahia BOUNEMOURA (74), Pauline CANER (92), Guislaine DAVID (35), Mayalen LEMAIRE (36), Mariane LE PENNEC (37), Nina PALACIO (89)

Prévention-adaptation pour une école émancipatrice pour toutes et tous

L'école inclusive, telle que nous la vivons depuis plusieurs années, répond-elle aux besoins des élèves et des personnels ? Cette question est légitime au vu des effets de la mise en œuvre des actes 1 et 2, d'une politique qui apporte son lot de souffrances, d'inégalités et d'interrogations sous couvert d'un accès au droit à la classe dite « ordinaire ».

L'école inclusive s'est affranchie des questions de justice sociale et d'émancipation. Elle s'affranchit surtout de l'idée de prévention, l'idée que le collectif classe peut être un outil formidable pour aider à entrer dans les apprentissages à condition d'avoir les moyens de mettre en œuvre des adaptations pédagogiques.

Nos mandats ne doivent pas se résumer à l'inclusion, nous pensons qu'ils doivent davantage se centrer sur ce que doit être une école émancipatrice, celle qui fait de la différence une force pour le collectif, celle qui permet à chacun·e de s'émanciper par l'accès aux savoirs.

Les enseignant·es, spécialisé·es doivent être une des pierres angulaires de cette école. Ils, elles, iels, doivent être en nombre suffisant pour prévenir la difficulté, co-construire des situations d'apprentissages adaptées, faire évoluer l'organisation de la classe et des apprentissages en collaboration étroite avec l'enseignant·es pour transmettre les savoirs.

Pour la FSU SNUipp, le modèle un·e PE – une classe ne peut perdurer, et l'école doit devenir le lieu où plusieurs professionnel·les, chacun dans sa spécificité et dans sa professionnalité, concourent à faire des

apprentissages un enjeu de progrès social et culturel pour chaque élève, en dehors des critères de rentabilité chiffrés et en luttant pour éviter la surmédicalisation du traitement de la difficulté scolaire.

La présence d'enseignant·es spécialisé·es, de psychologues de l'éducation nationale est indispensable au sein du collectif pédagogique, pour penser l'acte d'apprendre dans sa complexité : prévention, observation, analyse, concertation, adaptation...

Serge BONTOUX (75), Adrien SAUVAGE (27), Magalie TRARIEUX (94), Natacha DELAHAYE (51), Joëlle NOLLER (57), Bernard VALIN (44)

Où sont les élèves handicapé·es ?

« Le projet éducatif de la FSU-SNUipp dessine une école égalitaire œuvrant à l'émancipation individuelle et collective. [...] ce projet éducatif vise la lutte contre toutes les discriminations. »

Les discriminations envers les personnes handicapées (selon l'Insee 12% de la population) sont la première cause de saisine du défenseur des droits. Pourtant, dans les textes préparatoires au congrès, le terme élève en situation de handicap apparaît une seule fois dans les thèmes 1, 3 et 4. Dans le thème 2 qui traite des structures de l'école inclusive... il n'apparaît pas. Concernant l'école inclusive, les textes nous renvoient au zoom du congrès de Mulhouse : « Quelle école inclusive pour construire l'école pour toutes et tous ? » Mais là encore, l'élève handicapé·e n'est mentionné·e qu'une seule fois !

Notre syndicat dénonce, à juste titre, la médicalisation du traitement de la difficulté scolaire. Il est incontestable que l'école inclusive contrairement aux déclarations du ministère ne se juge pas au nombre d'enfants handicapé·es scolarisé·es. Néanmoins, on ne peut faire l'impasse sur l'inclusion des enfants handicapé·es qui font aussi partie de nos élèves et selon le rapport de l'Igas de 2022, 80 % d'entre elles et eux n'ont pas le bac et ont rencontré des problèmes d'orientation.

Les réponses du ministère sont insuffisantes. Il n'y aura pas d'inclusion réussie à moyens constants, en diminuant les postes d'enseignant·es spécialisé·es, en enlevant des heures de formation au CAPPEI.

Les Unités Externalisées, les DAR... sont un début de réponse, mais là encore, les moyens humains comme matériels ne sont pas au rendez-vous.

Les établissements scolaires restent le plus souvent inaccessibles aux élèves (et aux personnels) à mobilité réduite.

Pour autant, nous devons continuer à réclamer une véritable inclusion dans les établissements scolaires. La France est mise en cause depuis des années par l'ONU du fait de l'existence des ESMS comme les IME qui sont des lieux de ségrégation des personnes handicapées et contrairement à ce qui est affirmé dans le zoom de Mulhouse, les places y sont en augmentation constante (75 700 places en 2022 soit une augmentation de 7 % depuis 2018 pour les IME – Drees 2024).

Le congrès de Mulhouse avait débuté par une table ronde européenne sur les différents dispositifs d'inclusion. Nous devons nous appuyer sur ces exemples pour un véritable projet d'école inclusive. Et surtout arrêter d'invisibiliser les élèves handicapés.

Le Bureau de la Section départementale
FSU-SNUipp 94

L'école ouverte à toutes et tous, une ambition nécessitant des moyens, une richesse à entretenir

La scolarisation des élèves en situation de handicap reste un sujet complexe, qui anime nombre d'échanges professionnels, suscite des avis controversés et mobilise de l'énergie.

Le concept d'inclusion, qui dépasse la question du handicap sans pour autant définir ses propres contours, accentue la confusion et donne lieu à des interprétations parfois éloignées de nos mandats. Dans une École sous les feux du néo libéralisme, avec des conditions de travail dégradées et des métiers qu'on vide de leur sens, l'inclusion sert souvent de catalyseur pour exprimer épuisement et manque de formation.

Mais de quoi parle-t-on ? Quelles situations se cachent derrière cette école inclusive qui serait corrélée à des difficultés et de la souffrance ? De quel-les élèves parle-t-on ? Quel est cet implicite sur lequel tout le monde semble s'accorder mais que l'on tait ? Pourquoi entretenir cette confusion ? Qui sont ces enfants qui n'auraient pas leur place à l'école ?

Oui l'inclusion s'avère dans certains cas très difficile et questionne les limites de l'école. Derrière ces situations non nommées se cachent en général des enfants

avec troubles envahissants du développement, autisme, troubles du comportement ou de la personnalité...

Mais devons-nous oublier que l'école inclusive c'est également cet élève dyslexique qui gagne en autonomie, cette élève mal voyante que ses camarades accompagnent en récré, cet élève autiste qui trouve une forme de communication, cet élève qui lit pour sa camarade non lectrice, cette élève primo arrivante qui demande la parole ? Masquées par des difficultés, toutes ces situations qui nous rendent fières d'exercer nos métiers, nous poussent à construire, à être créatives, sont alors ignorées.

Ne nous y trompons pas, ces difficultés vécues par les collègues sont réelles et les souffrances exprimées un symptôme à prendre au sérieux. Mais à l'exception de quelques cas très à la marge, l'hyper-focale sur les limites de l'inclusion écrase les véritables problèmes : conditions de travail dégradées, management privé de sens, et ce avec ou sans élève en situation de handicap dans la classe.

L'École que défend la FSU-SNUipp, émancipatrice et ambitieuse, est une École ouverte à l'altérité, capable d'apprendre à respecter l'autre et ses différences, une École qui fait société et forme de futures citoyen-nés engagé-es. Cette École ne peut pas dire « oui mais » à l'inclusion et renoncer à aider les élèves ; nos mandats doivent oser porter l'inclusion comme une chance.

Fabienne BARONI ROCHAT (13),
Agnès DUMAND (33), Frédéric GRIMAUD (13)

Transformer l'école, vraiment !

Vingt après la loi de 2005, l'école inclusive est d'abord une réalité quantitative. La scolarisation d'élèves en situation de handicap a été multipliée par trois ces deux dernières décennies. Un récent rapport de la Cour des comptes pointe toutefois que l'école française peine encore à mener l'ensemble des élèves au même niveau d'acquisitions. L'enquête « climat scolaire » 2023 de l'Autonomie de Solidarité a montré que la progression de l'hétérogénéité des classes confronte une majorité de PE et d'AESH à la gestion de comportements déstabilisants, sans aide instituée. La récente consultation massive de la FSU-SNUipp confirme le désarroi d'une profession, isolée face à des situations extrêmes,

certes minoritaires, que génère une inclusion en classe ordinaire sans moyen. Le recours quasi-exclusif à l'accompagnement par les AESH ne répond pas aux enjeux de l'accessibilité universelle aux savoirs qu'implique l'école inclusive, entendue comme école émancipatrice du XXI^e siècle.

Dans ce contexte, la demande majoritaire exprimée en faveur de l'augmentation du nombre de places en établissements spécialisés et la consolidation du statut et de la formation des AESH ne surprend pas. Mais ces mesures attendues ne suffiront pas. D'autres leviers pour une révision systémique de la forme scolaire dominante sont nécessaires. L'exemple italien qui a engagé l'inclusion scolaire totale à la fin des années 1970 et les apports de la recherche attirent notre attention sur les transformations à réaliser. La collaboration PE/AESH doit prendre sens dans une généralisation de la co-intervention en classe à effectifs réduits entre PE « ordinaires » et spécialisés. De même, l'abondement du nombre de places en ESMS a comme corollaire une autre façon de travailler en inter-métiers, à égalité d'estime et d'expertise, confortée par la formation et du temps de concertation. L'étroite collaboration entre pédagogues et personnels médico-sociaux est un passage obligé pour une école pleinement inclusive qui n'externalise plus la prise en charge scolaire des élèves porteurs de troubles psychiques ou sensoriels. Les rares expériences d'équipe pluriprofessionnelle en école confirment leur intérêt pour les personnels bénéficiant de véritables collectifs de travail mais aussi pour les élèves car la recherche souligne que la scolarisation en milieu ordinaire est favorable à l'ensemble des élèves. Ce doit être le cap de notre projet syndical pour une école émancipatrice.

Franck BROCK (06), Jean-Pierre CLAVÈRE (45),
Marie-Rose RODRIGUES-MARTINS (54),
Nelly RIZZO (41)



Derrière l'inclusion, de la souffrance qui ne doit pas perdurer !

En 20 ans, les inclusions dans les écoles ordinaires sont passées de 100 à 520 000. Parmi elles, d'après Belloubet et Borne, 24 000 n'auraient pas dû avoir lieu. La faute, le manque de places dans les établissements spécialisés. Et sur la souffrance engendrée, pas un mot. Or, une bien-pensance moralisante rend tabou tout questionnement sur l'inclusion. Pourtant le retour du vécu des personnels enseignants impose de toute urgence de reconsidérer l'inclusion telle qu'imposée à marche forcée par le gouvernement, reposant sur les seules épaules des enseignant-e-s et des AESH. Et on est en droit de s'étonner que le gouvernement qui par ailleurs nous berce avec sa stratégie au cas par cas, veuille généraliser l'inclusion très vite, pour tous les handicaps ou besoins particuliers.

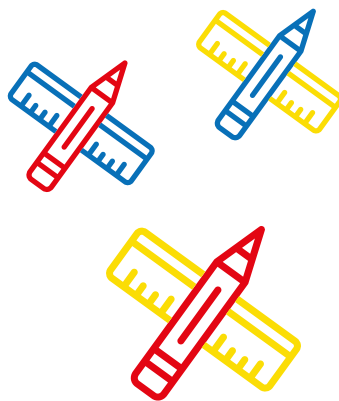
Pourquoi ? La principale raison est économique car l'inclusion entraîne à terme, des milliards d'euros d'économies. Ainsi, un élève en établissement ou suivi spécialisé (SESSAD, IME, ITEP, IEM, établissements pour polyhandicapés ...) coûte de 20 à 80 000€ par an à l'Assurance Maladie ou plus, ce qui couvre tous les besoins de l'enfant. Alors que dans une école ordinaire, un élève coûte entre 6 et 10 000€ par an à l'État, qui ne couvre pas tous les besoins.

Le gouvernement, avec le décret du 6 juillet 2024 d'application de la loi « Pour une école de la confiance » de 2019, vise la scolarisation à 80 % dans les écoles ordinaires, de tous les élèves en établissement ou en suivi spécialisé. Et le processus s'accélérerait avec l'acte II de l'inclusion qui permet à l'Éducation Nationale de prendre la main sur le médical, la CDAPH, et de décider elle-même des besoins pour chaque inclusion. Pratique pour économiser sur le nombre d'AESH désormais mutualisées avec le PAS. De plus, un nouveau dispositif d'autorégulation (DAR) est prévu qui sortirait ponctuellement de la classe les élèves au comportement inadapté. Cela engendrerait des économies de plusieurs milliards à la Sécurité sociale. Faire des économies sur l'enfance handicapée est inacceptable.

Le décret de juillet, le DAR et l'acte 2 de l'inclusion doivent être abrogés car la souffrance vécue dans les classes ne peut continuer. L'inclusion doit se faire au cas par cas avec de bonnes conditions de travail et des effectifs moindres. Et beaucoup

de familles d'enfants handicapés exigent par ailleurs l'augmentation de places dans les établissements spécialisés, voire la construction de nouveaux jusqu'à satisfaction de la demande.

Marie CONTAUX (13)



Des mobilisations interprofessionnelles pour défendre l'école inclusive

Florence Savournin, enseignante-chercheuse, affirme que le travail d'inclusion dans le premier degré est globalement fait. En revanche, « statistiquement, là où l'école échoue, c'est avec les élèves de milieux populaires, une situation qui crée des situations handicapantes ». Le problème de l'école est bien plus celui du tri social, aux antipodes d'une école de la diversité, que de l'inclusion : c'est la médicalisation de la difficulté scolaire et du rapport à l'école.

Cela se joue aussi en sens inverse : le service public hospitalier, en particulier la psychiatrie, manque tellement de moyens que la prise en charge est reportée sur les établissements sociaux et médico-sociaux qui, à leur tour, renvoient vers l'école ordinaire, par manque de moyens.

Il s'agit donc de se réapproprier le projet d'une école inclusive, conçue comme une école émancipatrice pour toutes et tous, qui ne peut se penser que dans une société plus inclusive.

Ce projet repose à la fois sur des questions de métier (formation, pratiques enseignantes, programmes...), des questions de moyens (allègement des effectifs, temps de concertation, renforcement de la médecine scolaire...) et des mobilisations interprofessionnelles (secteur social et médico-social, service public hospitalier, collectivités territoriales...), avec les usagers-ères.

Pour cela, il faut parier sur la mobilisation la plus ancrée possible et l'organisa-

tion par elles-eux-mêmes des personnels. C'est la reprise en main sur le métier par les enseignant-es, la définition de leur métier par les AESH et le renforcement du collectif de travail qui doivent guider notre action. Il faut travailler la reconstruction d'une culture commune (éthique, professionnelle et pédagogique) pour chaque métier du premier degré (enseignant-es spécialisé-es, professeur-es des écoles, psychologues EN, AESH...). Faire cela, par des stages, des RIS spécifiques, des demandes d'audiences spécifiques et/ou communes, ce n'est pas faire du corporatisme, mais créer les cultures communes nécessaires pour construire des rencontres et des échanges à égalité. Cela arme le milieu pour construire des mobilisations interprofessionnelles de défense de l'ensemble des services publics qui agissent sur la vie des enfants. À nous, dans l'unité syndicale la plus large possible, de construire ces mobilisations intersectorielles pour revendiquer l'école émancipatrice dont tous les élèves ont besoin.

La section départementale du 31

Accueillir toutes les différences à l'école... avec tous les moyens

Au moins 7 % des enfants en âge d'être scolarisé-es sont considéré-es comme étant en situation de handicap, 20 % sont « accompagnés-es » dans des établissements et services médico-sociaux les autres sont scolarisé-es dans les établissements scolaires du premier degré, essentiellement du Public.

Les trois quarts le sont dans des classes ordinaires. Les enfants des établissements spécialisés sont très rarement (ré)orientés vers les établissements scolaires. La réussite de l'inclusion concerne donc la très grande majorité des jeunes à besoins particuliers et doit-être étendue aux jeunes désireux-ses de quitter les établissements spécialisés.

Depuis 2005 et la loi qui institue l'inclusion scolaire, les diverses réformes n'ont, pour la plupart, fait que contribuer à dégrader les conditions d'accueil des élèves en situation de handicap. Cette situation provoque une grande souffrance des élèves inclus-es, des familles, mais également des personnels, autant dans l'Éducation Nationale que dans les structures spécialisées.

C'est dans ce contexte que l'inclusion scolaire, telle qu'imposée par l'institution, soulève de vifs débats. Pour certain-es, il faut exclure les enfants qui n'auraient pas leur place à l'école et les reléguer dans des structures spécialisées. Loin de cette posture validiste, pour nous, au contraire, il faut partir du principe que tout enfant, quelle que soit sa situation, doit avoir sa place à l'école. Mais cela suppose une toute autre politique scolaire.

Durant sa dernière « Semaine » de réflexion estivale, Emancipation a conduit un travail sur l'ensemble des problématiques liées à ce thème et en a tiré des propositions détaillées qui se déclinent en trois temps (revendications immédiates, à moyen et long terme). Cela va de l'impérieuse nécessité de recrutement, de formation initiale et continue, d'un statut protecteur et reconnu des personnels nécessaires (enseignant-es, AESH, éducateur-trices spécialisé-es...) jusqu'à la suppression de la plupart des structures spécialisées qui se sont développées hors Éducation nationale et à la nationalisation de celles qui resteraient toutefois indispensables.

Vous pouvez retrouver notre analyse sur l'inclusion scolaire et l'ensemble détaillé de nos propositions sur la page d'accueil du site de la tendance Émancipation.

Michel BUSSE (17)

Inégalités scolaires : à l'intersection des grands systèmes de domination

Si affirmer que l'École française est particulièrement inégalitaire est un lieu commun, identifier les populations scolaires frappées est éclairant. L'école reproduit et aggrave les inégalités d'apprentissage et de parcours scolaires selon les grands systèmes de domination qui structurent la société : selon la classe sociale, le genre, et la race.

Alors que la FSU-SNUIPP défend le « toutes et tous capables », la transformation du métier pour mettre fin aux déterminismes sociaux et lutter contre les discriminations, il est temps pour nous de regarder en face le rôle de l'institution et des enseignant-es dans le maintien des inégalités scolaires.

Fabrice Dhume, sociologue, invite « à investir concrètement cette problématique pour (ré)inviter des pratiques et étayer des résistances », et ce pour permettre aux

enseignant-es de prendre conscience de la façon dont le système produit des différenciations dans les apprentissages, des hiérarchies et des ségrégations dans les parcours. C'est en sortant de la normalisation systématique des attentes scolaires autour du rapport à l'école et aux savoirs des dominants, cantonnant les autres à un écart à cette norme et les exposant ainsi à un traitement inégalitaire que l'on peut s'appropriier le paradigme antidiscriminatoire et égalitaire.

Les recherches expliquant comment l'école fabrique l'échec des élèves des classes populaires, prise qu'elle est entre l'indifférence à la différence sociologique et la surestimation de cette différence, ont largement irrigué nos réflexions et mandats. Il nous faut maintenant articuler ces apports à ceux fondant la compréhension de la construction genrée des inégalités ainsi qu'à ceux explicatifs des inégalités fondées sur les catégorisations ethno-raciales. Aux effets de structures s'ajoute l'attribution de compétences scolaires variables en fonction de l'origine des élèves selon une hiérarchisation sociale, ethnique et genrée. L'existence d'attentes différentes de la part des enseignant-es jouent par ailleurs à plein dans les mécanismes différenciés d'orientation.

Éclairer la transposition dans le champ scolaire des dominations agissant dans le reste de la société, transformer les pratiques d'un point de vue émancipateur et égalitaire implique de rompre avec la hiérarchisation des élèves et des attentes envers eux.

C'est en faisant face à la réalité de ces reproductions que nous les prendrons collectivement en charge et que nous engagerons la transformation sociale de l'école.

Mathilde BLANCHARD (64), Jean-Philippe GADIER (31), Adrien MARTINEZ (33), Manon PILLOY (69), Céline SIERRA (44)

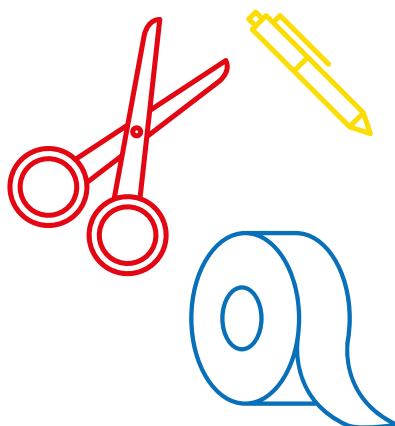
Remplaçant-e : un vrai métier

Le remplacement a ses spécificités, ses propres défis pédagogiques et ses difficultés. La FSU-SNUipp doit continuer à le défendre et à le mettre en avant.

L'habitude s'installe de voir les élèves renvoyé-es chez elles et eux, ou accueilli-es dans des conditions de fortune par des collègues déjà accaparé-es par leur propre gestion de classe, dans des groupes surchargés. Faute de moyens débloqués par le ministère pour garantir un nombre suffisant de remplaçant-es, les absences courtes et imprévisibles se retrouvent sacrifiées, des semaines entières de classe s'envolent. C'est pourtant bien le rôle de l'École Publique de garantir un accès égal aux savoirs et de les dispenser à tous-tes tout au long de l'année.

Loin de l'image véhiculée par la mise en place du RCD, remplacer un-e collègue absent-e ne consiste pas à occuper les enfants. C'est une mission essentielle, souvent portée par des collègues nommé-es par choix. Ce sont des années d'expérience, de bagage emmagasiné pour répondre aux attentes et aux besoins d'un groupe classe à un instant précis, en déployant toutes les capacités d'adaptation qui permettent d'enseigner à n'importe quel niveau de classe et dans n'importe quel contexte. Conséquence du manque de remplaçant-es, on demande aux collègues d'être de plus en plus flexibles pour masquer la pénurie, et de s'adapter à tout type de mission alors qu'ils ont historiquement postulé sur des remplacements thématiques. Nombre de remplaçant-es se sentent méprisé-es voire s'arrêtent épuisé-es. Pendant ce temps, des milliers d'absences sont non remplacées chaque jour, faute de vivier suffisant, laissant des équipes désarmées s'organiser dans l'urgence. Ce sont des droits rogné-es pour tous-tes : décharges de direction supprimées, formations annulées...

La FSU-SNUipp doit continuer à promouvoir des missions : de longue durée, de courte durée et de proximité permettant de pallier les absences imprévisibles, de remplacement des formations sur temps élèves, ainsi que le remplacement spécialisé dans l'ASH pour lequel les collègues doivent être formé-es. C'est ainsi que les collègues remplaçant-es retrouveront le sens de leur mission et l'estime qui leur est due. C'est ainsi que l'École Publique pourra continuer à offrir le service dû aux usager-es et la meilleure qualité d'enseigne-



ment possible aux élèves. La FSU-SNUipp doit ainsi faire campagne pour l'ouverture de postes de remplaçant-es et pour l'abrogation de la circulaire de 2017.

Anaïs PINOCHEAU (60), Rémi LAGASSE (82)

Le concours avant la formation professionnelle

La future réforme de la formation a un double-visage. Plutôt satisfaisante dans son architecture avec le concours en fin de L3, suivi de deux années de formation rémunérées sous statut, elle correspond peu ou prou à ce que porte la FSU-SNUipp. Débarrassé-es de la pression du concours, les lauréat-es pourraient se consacrer pleinement à leur formation professionnelle initiale pendant deux ans, sans être obligé-es d'occuper un emploi rémunéré en parallèle. Le concours en L3 permet aussi de réduire l'impact de la crise de recrutement et favorise l'accès aux métiers de l'enseignement des étudiant-es issu-es des classes populaires.

Cependant, dans la proposition gouvernementale, des freins à une pleine construction de leur identité professionnelle demeurent. Durant leur deuxième année de formation, les stagiaires seront utilisé-es comme moyen d'emploi avec une mise en responsabilité à 50 %, empêchant d'inscrire ce « stage » dans une logique de formation. Au contraire, de véritables stages en responsabilité auraient pu leur permettre des va-et-vient entre l'exercice du métier et les nécessaires apports didactiques, pédagogiques, de la recherche, à même de construire leur professionnalité. De plus, cette réforme est accompagnée d'une main mise inédite du MEN dans la formation. Avec la création de licences PE, pilotées conjointement par le MEN et le MESR et l'ingérence du MEN dans les INSPE, c'est une nouvelle pierre angulaire des politiques éducatives en cours visant à faire des PE des exécutant-es qui est posée.

Cette réforme s'éloigne donc du projet de la FSU-SNUipp d'une formation initiale permettant aux futur-es professeur-es des écoles de construire pleinement une posture professionnelle à même de lutter contre les déterminismes sociaux et réduire les inégalités scolaires qui, en la matière, placent la France aux derniers rangs des pays de l'OCDE.

Le concours, accessible à toutes et tous détenteurices d'une licence doit permettre

de vérifier la capacité des candidat-es à s'inscrire pleinement dans un métier de conception : connaissances académiques, capacités d'analyse, de réflexion, de construction de la pensée. Des modules de pré-professionnalisation devraient se mettre en place dans les licences. Des licences pluridisciplinaires portées par les universités, des licences sciences de l'éducation existent déjà. Ces parcours doivent pouvoir être valorisés sans que le concours soit professionnalisant puisque la formation professionnelle se déroule après le concours. C'est ce que doit revendiquer la FSU-SNUipp.

Justine PIBOULEAU (72),

Laurence PONTZEELE (62)



Attractivité et Mobilité : deux problématiques liées

Depuis le recul de la place du concours en M2, les inscriptions au CRPE ont chuté de 45 %. Le nombre de postes perdus chaque année dans les académies déficitaires ne cesse d'augmenter et dans le même temps les demandes de démissions et de ruptures conventionnelles se multiplient.

Si le manque d'attractivité du métier enseignant est multifactoriel, son intensité et sa durabilité dans certaines académies, asphyxient le service public d'Éducation. Au manque d'attractivité du métier s'ajoute le manque d'attractivité géographique de certains territoires. Malgré cela, aucune mesure politique d'envergure n'est envisagée par le MEN.

La conséquence est le recours massif aux contractuel-les dans certains départements. Cela dégrade significativement les conditions d'apprentissage des élèves et contrarie la confiance des familles envers l'école : elles savent désormais que

la personne qui prend la classe n'est pas toujours un-e enseignant-e formé-e.

D'autre part le manque cruel de remplaçant-es engendre des répartitions quasi systématiques dans d'autres classes et ce parfois pendant plusieurs semaines. Les élèves peuvent parfois être soumis à un stress important et leur sécurité affective est compromise. Les directrices et directeurs d'écoles sont surexposé-es face à la colère légitime des usagers.

Le grand nombre de postes vacants empêche la constitution de collectifs de travail pérennes et entrave l'organisation pédagogique des équipes.

En plus d'assister impuissant-es à la dégradation des conditions d'apprentissages et d'accueil de leurs élèves, les personnels des zones déficitaires subissent une restriction sans précédent de leurs droits : formations continues annulées faute de remplaçant-es, temps partiels sur autorisation compliqués à obtenir et quotités imposées, autorisations d'absences données à minima, disponibilités sur autorisation quasiment toujours refusées : La « nécessité de service » est brandie à tout va par une administration débordée et maltraitante.

Enfin changer de département reste souvent très compliqué, et dans certains endroits, si l'on ne relève pas d'une priorité légale, il n'y a aucune perspective de mutation. Comment, dans un tel contexte, attirer des enseignant-es ou des candidat-es au concours dans des académies où les perspectives de mobilité sont extrêmement limitées ? Attractivité et mobilité sont liées et doivent fonctionner ensemble, la FSU-SNUipp doit mettre en lien ces deux problématiques dans le cadre de sa réflexion.

Pauline CANER-CHABRAN (92), Pascal HOUDU (92), Virginie SAPIA (93), Nolwenn CLARK (95), Section départementale de la FSU-SNUipp95, Marion FOURET (94), Valérie MONCOURTOIS (94), Cécile QUINSON (94), Bastien DESCHAMPS (78), Martine DUPRÉ (78), Fabienne ROUVRAIS (92), Ludovic NOUVEAU (91), Magalie VENET (94), Ludivine BILLARD (91), Daphné PACITTI (91), Carole TIMPANI (91), Marilu PERRIOLLAT (91), Alice AURIOL (91), Sandrine BATY (91), Olivier CLÉMENT (91), Jean-Baptiste BENNOÏT (94), Catherine DA SILVA (93), Caroline MARCHAND (93), Marie-Hélène PLARD (93), Michaël REYNAUD (93), Natacha PANIER (93), Clélie BRAOUEZEC (93), Emilie GARCIA (93), Jennifer VIUDEZ (93), Véronique SZCZEBARA (93), Benjamin ARASSUS (93), Frédérique BLOT (93)

Transformer les pratiques militantes pour construire les résistances professionnelles

Le ministère mène une guerre pour augmenter la ségrégation scolaire. Et les pratiques enseignantes en sont un des champs de bataille. À coup d'injonctions, d'évaluations nationales, de réécriture des programmes, mais aussi de résidences pédagogiques, d'évaluations d'école, de formatage de la formation ou de contrôles pédagogiques en lien avec la carrière, l'institution est mobilisée pour imposer une mise au pas pédagogique et promouvoir des pratiques exacerbant les inégalités d'apprentissage.

Lutter pour une école émancipatrice implique de prendre au sérieux cet état de fait : c'est de plus en plus dans les classes, dans les écoles, en mobilisant une hiérarchie de proximité à laquelle les formateurs-trices ou les directeurs-trices sont enjoint-es de s'associer que l'affrontement idéologique se joue. Et à ne pas relever cet enjeu, le prix à payer est un renoncement de la profession à l'idée de la démocratisation scolaire. Car, si le syndicalisme a pu profiter jusqu'à la fin des années 2000

d'une acculturation de la profession à ses valeurs du fait des luttes passées, c'est de moins en moins le cas.

Mener la lutte syndicale au plus local qui soit nécessite de transformer nos pratiques militantes. Car cette lutte ne peut se satisfaire de mots d'ordre. Il faut à la fois en construire de nouveau la légitimité et développer les résistances concrètes, quotidiennes.

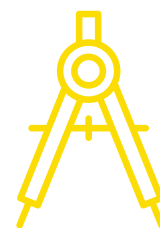
Les gens participent aux luttes dans la mesure où iels les saisissent pleinement, tant dans les modalités d'actions que dans leurs raisons politiques d'être. Et cette compréhension profonde est d'autant plus forte qu'iels participent activement à leurs constructions. C'est tout l'acquis de l'Éducation populaire.

Constituer des collectifs locaux, syndicalo-pédagogiques, est une condition indispensable à ce que la profession s'engage pour faire vivre un devenir émancipateur pour l'École. Des collectifs où sont discutés le sens politique des injonctions, où sont appréhendées les alternatives que dessinent la recherche et les mouvements pédagogiques, où se renforce le pouvoir d'agir des personnels pour mettre en acte des pratiques professionnelles égalitaires,

les résistances nécessaires, et la capacité à s'engager dans la construction de mobilisations de plus grande ampleur.

Pour ce faire, notre outil syndical doit renforcer sa transformation, en articulant formation des militant-es aux enjeux éducatifs, aux pratiques de l'éducation populaire, et volontarisme dans la constitution de collectifs locaux.

Jean-Philippe GADIER (31), Adrien MARTINEZ (33), Manon PILLOY (69), Céline SIERRA (44)



L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Pôles de santé et de bien-être scolaire ? Quels dangers pour les PsyEN ?

Sous couvert d'améliorer l'attractivité des métiers, le ministère envisage la création de pôles de santé qui regrouperaient médecins scolaires, infirmier-es scolaires, AS et PsyEN sous l'autorité des DASEN. Ce dispositif serait complété par la création de postes de « psychologue-conseiller technique en santé mentale ».

Les difficultés de la médecine scolaire sont réelles et la nécessité de travailler en équipe pluri-professionnelle est incontournable, toutefois, la création de ce pôle pourrait remettre en cause le statut de psychologue de l'Éducation nationale. Sur la composition de ces pôles, il est à noter la place particulière du PsyEN qui est le seul :

- ▶ à avoir une grille de carrière calquée sur celle des enseignants ;
- ▶ à bénéficier d'un régime dérogatoire pour les obligations réglementaires de service et de cycle de travail (24 heures en présentiel + 4 heures de secrétariat et la rédaction des écrits hors de ce temps, sur 37 semaines) ;
- ▶ à ne pas avoir de conseiller technique.

Ce dispositif, à moyens constants et sans création de poste, ne palliera pas les carences aujourd'hui connues et vécues par les PsyEN. En effet, de trop nombreux postes demeurent vacants (plus de 700 selon notre évaluation interne).

De plus, la création de ces pôles aura des conséquences néfastes pour les PsyEN :

- ▶ éloignement des écoles et des équipes, demandes d'interventions émanant des Agences Régionales de Santé, comme la réalisation de bilans psychologiques, la participation à des campagnes de prévention et de promotion de la santé.
- ▶ disparition de la sectorisation, ce qui arrangerait l'administration qui réglerait ainsi en un tour de main le problème des postes vacants ;
- ▶ transfert de la compétence de la santé

scolaire aux collectivités territoriales.

Le rôle des psy-EN et le cadre de travail au sein des RASED et des écoles doivent être réaffirmés.

Nous devons être vigilants et réaffirmer nos principes : il ne peut y avoir une hiérarchisation des demandes d'interventions auprès des élèves et des équipes, à moyen constant et avec une contractualisation et une précarisation de plus en plus importante. Les postes de PsyEN doivent être développés et se centrer sur la qualité et la proximité des interventions avec les équipes et les élèves et pour la réussite de tous avec une ambition émancipatrice et inclusive au sein de l'École.

Natacha DELAHAYE (51), Véronique OSIKA (77)

Pas d'amélioration du système éducatif sans mixité !

Les zones d'éducation prioritaires ont été instaurées dans les années 80 pour résorber des inégalités socio-scolaires, concentrées dans des territoires.

La FSU-SNUipp a toujours exigé des moyens suffisants pour cet objectif et a œuvré avec un certain succès pour obtenir des baisses d'effectifs, des rémunérations plus attractives et du temps suffisant pour permettre notamment aux équipes de se réunir pour élaborer des projets pédagogiques dynamisants.

Force est de constater que l'objectif initial, n'a pas été atteint, loin s'en faut !

Les inégalités se sont renforcées, et l'école ne peut être tenue pour responsable : les politiques du logement et des transports devraient être des leviers contre les phénomènes de ghettoïsation. Votée en 2000, la loi SRU doit être appliquée et renforcée. Elle a été l'objet d'une opposition farouche des partis conservateurs, certain-es de leurs élu-es préférant payer des pénalités plutôt que de construire des logements sociaux dans leur commune, et a d'ailleurs été assouplie en 2024...

Au niveau scolaire et à l'échelon départemental, les pouvoirs publics doivent redéfinir les sectorisations autant que nécessaire. La FSU-SNUipp, dans un cadre fédéral, doit être force de propositions, en actionnant au plus près du terrain des leviers incontournables : arrêt complet du financement et contraintes fortes (inspections régulières...) à l'égard de l'enseignement privé qui favorise l'entre soi, rénovation des établissements anciens, transferts d'élèves par transports collectifs débattus et décidés démocratiquement, offre de formations spécifiques dans certaines écoles, collèges ou lycées pour attirer des élèves des catégories sociales favorisées...

La sortie de l'EP pourra alors être anticipée, discutée avec les collègues.

Sans mixité sociale, nous aurons des difficultés à asseoir notre projet humaniste, mis à mal par des choix économiques et sociaux conduisant à une véritable ghettoïsation et par du repli sur soi, d'où qu'il vienne !

Virginie PRIVAT (66), Jonathan WELSCHINGER (67), Fleur BOUCHEZ (02), Virginie AKLIQUAT (13), Rivomalala RAKOTONDRAVELO (976), Grégory RAYNAL (66), Marianne DENIS (42)

Sans indemnité ni rachat, mais pourquoi ?

C'est une des conclusions du rapport parlementaire Vannier/Weissberg d'avril 2024 : le coût réel de l'enseignement privé sous contrat sur les budgets publics est aujourd'hui impossible à chiffrer. Entre les 9 Mds d'euros du budget de l'Etat, le forfait d'externat, les contributions des collectivités et la défiscalisation des dons, on atteint des sommes considérables qui ne forment qu'une partie des ressources de ces établissements (contribution des familles, mécénat...). Un total inchiffrable d'après le rapport et sans les obligations liées aux financements publics tant les contrôles sont inexistantes.

Mais ce n'est pas là la seule anomalie liée au dualisme scolaire. Parmi les 10 % des établissements à l'IPS le plus faible, seuls 3,3 % sont privés, parmi les 10 % des établissements à l'IPS le plus élevé, on trouve 60,9 % d'établissements privés. On a donc affaire à une bourgeoisie qui s'achète avec des deniers publics un entre-soi social assumant pleinement la rupture d'égalité ainsi provoquée.

Quelles réponses syndicales apporter ? La première étape est d'exiger un contrôle strict et régulier, de sanctionner les dérives et de suspendre voire d'annuler les contrats d'association en cas de manquements avérés.

La deuxième est d'obtenir la fin du financement public de ces établissements et l'abrogation des lois anti-laïques, dont la loi Debré. Mais découlerait alors un dualisme encore plus inégalitaire et cette fois absolument hors de contrôle.

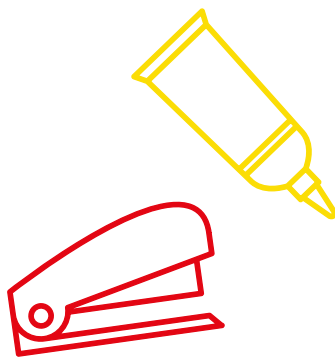
Si la nationalisation de l'enseignement privé est une nécessité, en rester là rendrait cette revendication inopérante. En effet, comment ferait le nouveau service public unifié d'éducation pour accueillir les élèves et leurs proposer les formations nécessaires ? À cette question, le mandat de la FSU-SNUipp de nationalisation « sans indemnité ni rachat » est une réponse pragmatique : ces personnels, ces bâtiments, ces aménagements, ces formations que l'argent public a financé doivent être récupérés pour absorber le coût et les besoins qui seraient liés à la nationalisation. Il s'agit de fait d'une façon d'organiser la mise en œuvre concrète de notre mandat. Dans un contexte où se sont succédé le soutien de Blanquer au privé, les sorties d'AOC, la mise au jour des pratiques du lycée Stanislas, ou encore les scandales de maltraitance dans de nombreuses écoles privées catholiques, de nombreux éléments semblent réunis pour populariser et faire avancer les idées liées à ce mandat, dans un cadre le plus unitaire possible.

Julie BERNAT (12) Pierre CAMINADE (85)

Mathias CAZIER (71) Antoine CHAUVEL (72)

Elsa DELIGNIERES (64) Laure JOBERT (09)

Barthélemy MOTTAY (64) Bernard VALIN (44)



Sous contrat et hors contrôle

Dans notre critique du dualisme scolaire, les questions de ségrégation sociale, de contournement de carte scolaire, de marchandisation de l'école sont très documentées. L'apparition médiatique de la réalité du fonctionnement des établissements privés, de Stanislas à Bétharram, éclaire la question de l'évaluation des élèves, enseignant-es et établissements d'un jour nouveau.

Si la FSU-Snuipp dénonce le carcan imposé aux enseignant-es via le pilotage par les évaluations et le contrôle qui en découle, il est effarant de constater la liberté totale laissée aux établissements privés de déroger à toutes les règles que pourtant, le contrat signé avec l'état leur impose. La répartition sociale des élèves entre public et privé conduit à la constitution de ghettos de riches et de pauvres, qui ne sont soumis ni aux mêmes conditions de scolarisation ni aux mêmes obligations.

L'affaire Stanislas réactive des questionnements politiques quant au modèle de l'entre-soi développé par certains établissements privés permettant le contournement de la règle commune. L'école privée (et c'est la raison pour laquelle elle est à ce point défendue par les classes dominantes) est avant tout un outil de reproduction sociale mis à la disposition des nantis en étant financée par la puissance publique. La liberté religieuse affichée est très secondaire mais permet de déplacer le débat et éviter ainsi une approche politique critique. Oudea-Castera a permis de mettre à jour la collusion entre pouvoir politique, pouvoir financier et pouvoir médiatique.

En opposition à cette liberté débridée touchant même les contenus d'enseignement, les contraintes pesant sur l'école publique sont de plus en plus prégnantes et le contrôle de plus en plus systématique. La liberté pédagogique pourtant inscrite dans la loi est déniée aux enseignant-es

du public quand elle conduit certains établissements privés à en abuser dans la sélection des contenus enseignés et le choix de méthodes maltraitantes. Les élèves du public subissent, par l'imposition des pratiques enseignantes et une évaluation restrictive, la priorité à des apprentissages scolaires de bas niveau. Toutes les conditions de la reproduction sociale sont remplies.

Le mandat de la FSU-SNUipp de nationalisation sans indemnité ni rachat est juste. Il vise à unifier le système scolaire et faire un pas décisif pour rétablir une égalité réelle entre les élèves. La FSU-SNUipp doit agir et se faire entendre sur cette question.

Le Bureau de la FSU-SNUipp 39

Relance de l'Éducation Prioritaire, une urgence

La carte de l'Éducation Prioritaire a 10 ans et n'a pas bougé malgré les multiples annonces de révision depuis 2017. La refondation de l'éducation prioritaire en 2013 menée en concertation avec la recherche et les acteurs et actrices de terrain avait des objectifs ambitieux pour l'école, les élèves et les personnels et a apporté de vraies avancées. Depuis 2017, la politique de l'EP se résume aux dédoublements des classes, a mis un coup d'arrêt à la scolarisation dès deux ans, détruit le travail collectif notamment en supprimant les plus-de-maîtres-que-de-classes et imposé aux personnels des méthodes qui sont à l'opposé de ce que préconise le référentiel de l'EP. Dans le même temps, les Contrats locaux d'accompagnement (CLA) se sont développés dans les académies, ainsi que les cités éducatives ou les Territoires éducatifs ruraux (TER) sans aucun bilan. Ces dispositifs de contractualisation des moyens déconstruisent le caractère national et équitable porté par la FSU-SNUipp. Projeter de remplacer la carte de l'EP par la carte QPV signifie imposer un critère inadapté (le revenu de tous les habitants, avec ou sans enfants) et une logique de quartier au lieu de partir de chaque école, et écarter toutes les écoles hors QPV, en zones rurales notamment.

Or le système éducatif actuel ne prend pas suffisamment en compte les enfants des milieux populaires (en milieu urbain comme rural), et ne lutte pas assez contre la ségrégation sociale et scolaire qui s'am-

plifiée. Il est indispensable de remettre l'Éducation Prioritaire au cœur des politiques éducatives. Revenir à l'essence même de l'EP : donner des moyens supplémentaires là où la mixité sociale fait défaut. Un bilan des politiques menées avec tous les acteurs et actrices doit être réalisé avec la mise en place d'assises départementales, académiques et nationales. C'est aussi travailler à la révision de la carte de l'EP, dont les critères pour un classement des écoles doivent être sociaux et nationaux en s'appuyant en premier lieu sur l'indice de positionnement social (IPS), avec la possibilité d'adaptation aux réalités locales.

Lutter contre les inégalités scolaires nécessite aussi d'avoir les moyens d'un travail en équipe s'appuyant sur la professionnalité des PE, une formation initiale et continue solide fondée sur les besoins, du temps pour une collaboration riche avec les familles et les partenaires, garanti par la pondération et les moyens de la mettre en œuvre.

Virginie AKLIOUAT (13), Nelly RIZZO (41), Rachel SCHNEIDER (93), Sarah HAMOUDI-WILKOWSKY (73), Jonathan WELSCHINGER (67)

Direction d'école : l'affaire de toutes et tous

La direction d'école est un sujet trop central pour le laisser aux seuls directeurs et directrices.

Il doit être appréhendé par toute la communauté éducative qui doit se mobiliser pour maintenir un fonctionnement avec un pair parmi les pairs, disposant de moyens suffisants, pour assurer dans de bonnes conditions une fonction essentielle. Depuis l'instauration de la loi Rilhac, le « pilotage pédagogique » devient une exigence de la chaîne hiérarchique pour obtenir des directrices et directeurs un changement de posture. Ce changement impacte le fonctionnement de l'École dans son entièreté, pas seulement celui de la direction d'École et risque de dégrader la cohésion d'équipe.

Si certain-es collègues sont favorables à un statut hiérarchique, nombreux sont ceux et celles qui demandent uniquement, et depuis longtemps, du temps de décharge supplémentaire et une aide humaine pour assurer les tâches chronophages qui les éloignent du cœur de leur métier. La FSU-SNUipp ne doit pas laisser penser que ce dossier concerne unique-

ment des directeurs et directrices qui seraient animé-es par l'envie de devenir des chef-fe-s d'établissement, au risque de se laisser charmer par des discours réactionnaires et fallacieux, générés notamment par un nouveau syndicat de directeurs et directrices très actif.

La FSU-SNUipp doit rappeler que les directeurs et directrices occupent une place centrale au sein du collectif de travail, qu'ils et elles doivent rester des animatrices et coordinatrices, pour éviter un isolement qui renforcerait la dégradation de leurs conditions de travail.

La FSU-SNUipp doit se donner comme objectif de renforcer leur syndicalisation, et leur proposer des contenus qui les touchent. Ils et elles sont dans beaucoup d'endroits des relais importants, capables d'impulser des actions collectives dont nous ne pouvons pas nous passer, dans le contexte actuel et à quelques mois des élections professionnelles. Pour Unité Action et Sans Tendance, leur rôle au sein des collectifs de travail ne peut être minoré.

Virginie AKLIOUAT (13), Marianne DENIS (42), Pascal HOUDU (92), Sophie GRENON (36), Gregory RAYNAL (66), Celine PECCINI (13), Angélique PIELACH (51), Fabienne ROUVRAIS (92), Mariane BROSE (68), Emmanuelle MARAY (35)

Adjoint-es avec directrices : regagnons notre pouvoir d'agir !

Lors du congrès de Mulhouse, en 2022, l'école se trouvait à un carrefour : renforcer le collectif de travail ou instaurer une chef-fe dans l'école.

Si nous avons empêché que le-la directrice endosse une autorité hiérarchique et que l'autorité fonctionnelle soit définie réglementairement, l'école n'échappe pas aux évolutions « managériales » imposées à tous les services publics : évaluation du travail et pilotage par les indicateurs, appauvrissement de l'identité professionnelle, affaiblissement des collectifs de travail...

Après l'étape de généralisation des évaluations standardisées, puis celle de l'uniformisation des pratiques professionnelles, le « pilotage pédagogique » confié à la direction est la dernière pierre visant à achever la modification structurelle de l'école.

La priorité n'est plus à l'impulsion d'une dynamique collective. L'école devient une

entité autonome du système éducatif au sein de laquelle le-la directrice s'appuie sur la « culture de l'évaluation » pour être le ou la « pilote pédagogique et fédérer l'équipe autour d'une analyse approfondie des items prédictifs de compétences » (IGESR 07/2024). Iels subissent une évaluation quinquennale spécifique. Des demandes nouvelles contribuent à une asymétrie dans les équipes : évaluer les AESH, apprécier des compétences professionnelles de PE... Installer un-e représentant-e symbolique de l'institution au sein même de l'école conduira indéniablement à une perte de la liberté pédagogique et de fonctionnement. Couper les directrices du collectif de travail les rendra comptables des pressions comme des insuffisances de l'institution.

Nous sommes à un point de rupture, notre responsabilité est forte. Il s'agit de créer une prise de conscience afin d'enclencher le rapport de force. Dire massivement stop nécessite un travail syndical pour mettre en lumière l'aspect systémique des dérives constatées ainsi que leur cohérence dans le projet politique à l'œuvre. L'enjeu est de donner à voir ce que serait le travail de chaque personnel dans le modèle d'école qui tend à s'imposer à nous, sous une pluie diluvienne d'indicateurs destinés à normer notre travail.

C'est l'occasion de réaffirmer nos revendications pour une équipe de pairs (temps, PDMQDC, souveraineté) comme pour la direction (temps, allègement, refus de toute autorité). Le fonctionnement historique de l'école primaire française n'a rien perdu de sa modernité. À nous de le porter et de le défendre.

Manon PILLOY (69), Pierre CAMINADE (85)



L'attaque de la Sécu par son financement. Comprendre pour mieux s'opposer

Le rêve des patrons capitalistes est de s'accaparer des 30 % du PIB que sont les 900 Mds d'euros cotisés par les français pour leur protection sociale.

Première réussite avec la PSC (protection Sociale Complémentaire)

Toute la FSU a avalisé la signature de la PSC avec le gouvernement qui nous a été présentée comme une augmentation salariale. Or l'objectif est autre. Son caractère obligatoire pour tous les salariés du public et du privé permet au système assurantiel privé de s'immiscer dans le financement de la protection sociale. Ainsi la CNP-assurance cogère la PSC de l'EN avec la MGEN. Par ailleurs la PSC a aussi cassé la solidarité intergénérationnelle salariés-retraités, une des fondements de la Sécu, et a entraîné des contributions beaucoup plus élevées pour les retraités. Elle a aussi découpé les soins couverts par l'assurance

maladie (tout ce que le thème 3 appelle les soins prescrits), de la prévention (retraite, chômage, indemnités journalières pour maladie...)

Le rêve patronal veut se poursuivre au travers de la négociation sur les retraites

L'attaque se poursuit actuellement avec le conclave sur les retraites du privé dont la feuille de route n'est plus l'abrogation de la réforme. De plus, bien que la pension de la FP soit affaire de budget de l'État, un mini conclave spécial Fonction Publique a lieu désormais auquel la FSU participe. Bayrou a averti que à terme, le système des retraites (privées) devrait converger avec celui des pensions (de la FP). Or, vient d'être proposé à la discussion par le président du MEDEF « d'élargir le chantier au financement de toute la protection sociale ». Celui-ci affirme que « ce n'est plus le travail qui doit payer tout le modèle social ». De fait, un nouveau mode de financement a le vent en poupe, c'est la TVA sociale, adoubée par les syndicats qui poursuivent ces négociations.

Il s'agit, derrière tout cela, de faire cadeau aux patrons de toutes les cotisations patronales (partie du salaire versé à la Sécu), et de remplacer ce financement par une augmentation de 1 point de TVA (TVA sociale). Ainsi, après la PSC qui ouvre la voie de la Sécu aux assurances et aux banques, le lien serait fait entre retraites du privé et pensions du public, car la TVA sociale deviendrait un financement commun et la casse de la Sécu serait alors immense. Pour cela, il est urgent d'appeler à ne pas appliquer la PSC, et à quitter les négociations sur les retraites car c'est de la casse de toute la Sécurité sociale dont il s'agit.

Maric CONTAUX (13)



THÈME 3

POUR UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE DES PERSONNELS

Outre-mer

Ces dernières années, la FSU-SNUipp a été encore plus active pour attaquer l'absence de politique volontariste afin de combattre l'échec scolaire qui persiste dans les DROM et réclamer l'amélioration des conditions d'enseignement et de la réussite scolaire dans ces territoires. Les dispositifs mis en place pour résoudre les problèmes ne tiennent pas suffisamment compte des spécificités locales : mise en place des rythmes scolaires dans un contexte de déficit de salles de classe, non prise en compte des langues régionales...

Malgré les initiatives des sections, les audiences ministérielles et les interpellations nationales, les gouvernements successifs n'ont toujours pas saisi l'importance d'un plan d'urgence de construction, de remise aux normes pour l'école dans les Outre-mer et de la nécessité de finir avec les suppressions de postes dans les Antilles...

Les conséquences des récents événements climatiques à Mayotte et à La Réunion, la dernière crise sociale à la Martinique mais aussi le soulèvement du peuple kanak doivent alerter sur le mal être encore plus fort des populations ultramarines car le manque d'intérêt de l'Etat envers elles est un ressenti qui reste très fort. N'oublions pas le mouvement du LKP en 2009 qui n'avait pas paralysé tous les DROM au même moment, mais qui avait irradié d'autres départements ultramarins jusqu'à La Réunion, les mobilisations contre l'insécurité en Guyane avec les 500 frères puis à Mayotte...

La FSU-SNUipp doit continuer à relayer les revendications ainsi que les combats des collègues des DROM et combattra, avec ses partenaires, les différentes dispositions qui rendent difficiles les conditions de vie dans les Outre-mer...

Alice RAIMUNDO (84), Alexandra THALY-HELOISE (972), Jean-Pierre CLAVERE (45), Rivomalala RAKOTONDRAVELO (976)

Remettre les questions salariales au cœur de notre action

Nos mandats éducatifs et notre syndicalisme de transformation sociale ne doivent pas nous faire perdre de vue la question essentielle de nos salaires.

Le gel du point d'indice, l'inflation, l'augmentation du coût de la vie, etc... ont fortement dégradé les conditions de vie des enseignantes et des enseignants. Nombre de collègues témoignent de leurs difficultés à maintenir leurs budgets familiaux. De 1982 à 2018, le point d'indice a perdu près de 21% de sa valeur (en données réelles). La hausse des cotisations retraite et de la CSG ont aussi eu un impact. Les effets cumulés correspondent ainsi à une baisse de salaire réel de près de 28% de 1982 à 2018, soit un rythme de -0,9% par an (B. Schwengler, 2021). Actuellement, le salaire d'un-e enseignant-e débutant-e représente 1,1 SMIC contre 2,1 SMIC en 1980. Face à la paupérisation des enseignant-es, cette bataille doit redevenir centrale dans notre activité syndicale.

Face au risque que représentent les propositions de la droite extrême et de l'extrême-droite sur l'augmentation des salaires grâce aux baisses de cotisations, nous avons besoin de relancer ces débats afin que la profession soit consciente des enjeux autour du salaire socialisé.

Face aux discours sur l'augmentation des primes qui progressent dans la profession, nous avons besoin de reprendre la question du financement de la solidarité nationale, différente que l'on parle d'indiciaire ou d'indemnitaire. La question de l'égalité salariale et de la pérennité des primes est également essentielle.

La revendication de l'augmentation du point d'indice porte en elle notre solidarité syndicale avec l'ensemble des agent-es du service public mais le déclassement spécifique subi par les enseignant-es appelle peut-être des réponses syndicales elles aussi spécifiques.

Nos propositions doivent être claires et doivent porter notre conception du salaire, d'un salaire juste. La revendication d'une augmentation de 300 € doit être actualisée selon l'inflation depuis 2022 et doit s'exprimer en points d'indice pour donner à voir cette cohérence.

De plus, il existe un lien fort entre la rémunération et la reconnaissance professionnelle dans notre société : notre métier a un besoin important de revalorisation.

Enfin, pour gagner cette bataille, nous avons besoin de nous doter d'une stratégie syndicale lisible et porteuse d'espoir pour mobiliser largement la profession.

Bastien DESCHAMPS (78), Aude JAUGEAS (78), Nicolas DEGEORGES (78)

Retraite : poursuivre la réflexion

La revendication de droits à pensions se fonde sur le triptyque «60 ans et 37,5 années de cotisation pour 75% du salaire de référence», date du congrès de Seignosse en 2004. Ce mandat fait suite aux attaques de 2003 qui visaient déjà à allonger la durée d'assurance.

Par la suite, se sont ajoutées à ce triptyque d'autres revendications comme la prise en compte des années d'étude, de chômage et de recherche d'emploi.

Fort de ces revendications, la FSU a pris toute sa place dans la dernière bataille contre la réforme de 2023. La mobilisation historique (des centaines de milliers de salarié-es dans les rues pendant plusieurs mois avec un arc syndical au complet) et l'opinion publique largement favorable, n'auront pas suffi à arrêter la machine libérale. Et encore moins à rendre viable un autre projet social plus progressiste. Dans ce mouvement, remarquable dans son ampleur et sa durée, la donnée cristallisant tous les mécontentements et la plus médiatiquement partagée a été le report de l'âge légal à 64 ans.

Pour nous, militant-es Unité et Action et Sans Tendance, les revendications de la FSU-SNUipp doivent s'appuyer à la fois sur l'âge légal de départ mais aussi le taux de remplacement et sur la durée de cotisation. Il convient tout de même de réfléchir à l'articulation de ces différents mandats. Des questions ne sont pas tranchées :

Comment concilier par exemple le mandat des 37,5 ans et celui de la prise en compte des années d'étude ?

Une année d'étude doit-elle compter une année de cotisation ? Si oui, une collègue ayant obtenu un master devra-t-elle travailler 32,5 ans seulement pour obtenir une pension complète, à l'heure où la durée de cotisation légale a été fixée à 43 ans ?

Cet exemple en est un parmi d'autres : comment articuler le « triptyque » et les droits liés aux enfants, les aménagements de fin de carrière ?

Comment rendre notre projet plus lisible, pour qu'il puisse entraîner avec lui la majorité de nos collègues ? C'est pourquoi nous souhaitons que la FSU-SNUipp ouvre un chantier de réflexions autour des revendications liées à la retraite, et s'inscrive pleinement dans le débat fédéral qui a été ouvert au congrès de Rennes.

Luce DESSEAUX (76), Ghislaine UMHAUER (68), Aurélie GAGNIER (68), Pascal HOUDU (92), Jonathan WELSCHINGER (67)

Retraites : une exigence de justice sociale et de dignité

« 64 ans, c'est non ! » Tel a été le mot d'ordre unitaire contre la réforme Macron, mais notre engagement ne se limite pas à cette opposition. La FSU-SNUipp porte un projet ambitieux et solidaire : garantir des pensions décentes aux retraité-es et assurer la pérennité du système.

La pénibilité du travail est une réalité de plus en plus prégnante, tant dans le privé, où un-e salarié-e sur deux n'est plus en activité à 62 ans, que dans le public. Dans l'Éducation nationale, les conditions de travail en classe rendent insoutenable l'idée d'enseigner jusqu'à 64 ou 67 ans. Partir à 60 ans est donc une exigence de dignité et d'efficacité pour la profession.

L'exigence actuelle de 43 annuités semble inatteignable, notamment en cas d'études supérieures. Il est indispensable de revenir à une durée de carrière réalisable, 37,5 annuités, en prenant en compte

les années d'études. Dans notre système de retraite, il y a nécessité de définir un nombre d'annuités à effectuer donnant droit à un pourcentage. C'est un gage d'égalité pour l'ensemble de la population.

Contrairement aux discours alarmistes, un système de retraite plus solidaire et juste est finançable. Il repose sur une meilleure répartition des richesses par la suppression des exonérations de cotisations sociales qui fragilisent le financement de la protection sociale, sur une politique de l'emploi plus ambitieuse et l'égalité salariale pour élargir l'assiette des cotisations et sur une augmentation du taux de cotisation, de manière progressive et équitable.

Le passage en force du gouvernement, malgré une opposition populaire massive, a ébranlé l'espoir de victoire sociale. Mais loin de nous faire renoncer, cette bataille souligne l'importance la justesse de nos revendications. Il est de notre responsabilité de continuer à défendre un modèle de retraite plus solidaire et plus juste, qui permette à chacun-e de partir dans la dignité et de vivre sereinement après une vie de travail.

La retraite à 60 ans avec 75 % du dernier salaire après 37,5 annuités, loin d'être une utopie, est un choix de société. Un choix pour l'égalité, pour la justice sociale, pour une meilleure qualité de vie au travail et en retraite. Continuons à le porter haut et fort.

Émilie MOREAU (49), Mathias CAZIER (71)

Transformer tout l'indemnitaire en indiciaire

Il est des mandats qui peuvent avoir une retranscription immédiate dans ce que porte la FSU-SNUipp auprès de l'employeur. Il en est d'autres qui ont une visée sur le temps long. Ces derniers constituent le fil qui guide l'ensemble de notre action vers la transformation sociale qui est l'ADN de notre syndicalisme et qui tisse les luttes à mener pour y parvenir.

La question salariale, coeur de l'intervention syndicale, en est une parfaite illustration. S'il est une évidence dans l'action quotidienne qu'il était juste de se battre pour que les AESH aient droit à l'indemnité REP+, pour que les directrices et directeurs voient revalorisée leur indemnité de fonction, pour que les débuts de carrières soient revalorisés, il ne faut pas pour autant perdre le fil qui nous guide.

Ce fil, c'est celui de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, c'est celui qui permet à la lutte syndicale d'obtenir des avancées pérennes et non ponctuelles, c'est celui qui permet que les gains salariaux obtenus soient maintenus en cas de maladie, sans distinction de fonction, et soient pris en compte dans le calcul de la retraite.

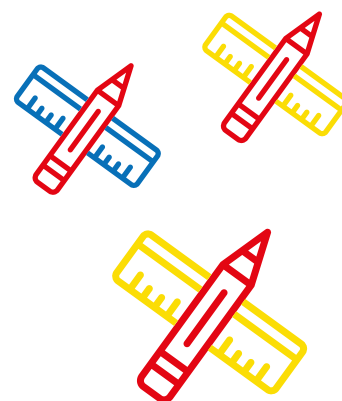
Par ailleurs, on l'a vu très nettement ces dernières années, les augmentations déguisées et ciblées qu'ont pu constituer le pacte, la prime d'attractivité, ou même la plus large augmentation de l'ISAE ont été autant de facteurs d'individualisation des carrières. Cet état de fait constitue un piège qui se referme sur toute la profession en participant à la perte de sens du métier, en faisant perdre du poids à ce qui fait commun.

Il n'existe aujourd'hui aucune justification pour que l'ensemble de l'indemnitaire ne puisse être converti en indiciaire, y compris pour les indemnités de fonction spécifique (à l'instar des bonifications indiciaires des directeurices d'école, de SEGPA ou d'EREA). Nous n'arriverons à faire avancer l'idée d'augmentations par l'indemnitaire que si nous le portons résolument dès que l'occasion s'en présente.

Le mandat que s'est donné la FSU au Congrès de Rennes va dans ce sens : « La revalorisation des rémunérations doit se faire par l'indiciaire, condition nécessaire – mais non suffisante, à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Elle exige une rapide et ambitieuse nouvelle mesure de transfert primes-points. »

Dans la lignée de ses congrès précédents, la FSU-SNUipp affirmait à Mulhouse son exigence de transformation de toutes les indemnités en indiciaire. La FSU-SNUipp doit continuer à faire progresser ce mandat...

Mathias CAZIER (71), Hervé MIGNON (24)



Le tout indiciaire : une fausse bonne idée

Les débats du congrès de Mulhouse ont fait apparaître une volonté pour une partie des militant-es mandaté-es de voir l'ensemble des indemnités transformées en bonifications indiciaires.

Si cela pourrait sembler être une idée pertinente, notamment dans une optique de prise en compte de ces indemnités dans le calcul de la pension, pour autant, cette option ne résiste pas à l'épreuve des faits. En effet, on peut classer les indemnités en 3 grandes catégories :

- celles considérées comme un complément de salaire (ISAE, ...);
 - celles liées à la fonction exercée (direction, éducation prioritaire, spécialisé...);
 - celles variables (ISSR, déplacements...).
- Pour la première catégorie, la FSU-SNUipp peut parfaitement exiger la transformation de ces indemnités en indiciaire, la revalorisation salariale devant passer par une revalorisation indiciaire.

Pour la seconde catégorie, même si nous soutenons que le système de retraite par répartition est le seul équitable pour toutes et tous, nous ne pouvons faire fi de l'existant. Il se trouve que l'ensemble des fonctionnaires est éligible à la retraite additionnelle de la Fonction Publique (RAFP).

Imaginons une collègue ayant travaillé 40 années scolaires dans l'éducation prioritaire et qui aspire à un poste hors EP pour sa fin de carrière. Une fois à la retraite, elle recevrait, actuellement, une pension complémentaire au titre de la RAFP. Dans le cas de la conversion de toutes les indemnités en indiciaires, ne percevant plus d'indemnité EP lors de ses 6 derniers mois de carrière, elle ne toucherait strictement rien en termes de pension ni avec le régime général, ni avec la RAFP.

Quant à la troisième catégorie, leur conversion n'aurait strictement aucun sens. En effet, pour que la prise en compte dans le calcul de la pension soit effective, il convient que le nombre de points d'indice soit identique sur les 6 derniers mois précédant la date de radiation des cadres. Du reste, le raisonnement développé plus avant sur la RAFP s'applique également. Les mécanismes de calculs des pensions, globalement complexes, ne sauraient se résumer à des slogans.

Il nous appartiendra toujours, à nous militant-es Unité Action et Sans Tendance, de rester un rempart face aux « fausses

bonnes idées » qui conduiraient à contresens des intérêts de nos collègues.

Julien GIUSIANO (83), Alice RAIMUNDO (84), Virginie AKLIOUAT (13), Ghislaine UMHAUER (68), Jonathan WELSCHINGER (67), Aurélie GAGNIER (68), Rivomalala RAKOTONDRAVELO (976), Sophie GRENON (36), Pascal HOUDU (92), Marie DENIS (74), Grégory RAYNAL (66)

Égalité professionnelle : PPCR a changé la donne

Le projet de protocole sur les carrières et les rémunérations (PPCR) a été mis en place à la rentrée 2017. Après de nombreux débats en interne, la FSU-SNUipp s'est positionnée favorablement, tout en pointant les éléments négatifs persistants. Notre organisation dénonçait et démontrait que l'ancien système de promotions et de changement de grade était genré, favorisant le déroulement des carrières des hommes au détriment de celui des femmes.

Les données statistiques ministérielles de janvier 2025 permettent de faire une analyse de huit années de mise en œuvre. 66,53% des collègues sont dans la Classe Normale, 21,5% sont à la Hors Classe et 11,97% relèvent de la Classe Exceptionnelle. Si les femmes représentent 84,88% des PE, elles ne représentent que 78,91% de la Classe Exceptionnelle. Les promotions se faisant en respectant la proportion femmes/hommes des promouvables, le décalage est la conséquence de la surreprésentation masculine dans la HC, surreprésentation générée, dans les premières années de PPCR, par l'ancien système de promotions. Cette conclusion est renforcée par le fait que la proportion actuelle de femmes dans la HC est désormais supérieure à leur proportion dans la profession (85,16%).

Ainsi, d'ici quelques années, la Classe Exceptionnelle sera à l'image de la profession. Toutefois, les données du ministère mettent en avant une représentation non conforme à l'image de la profession dans le 11ème échelon de la Classe Normale. Alors qu'ils ne représentent que 15,12% des PE, la part des hommes est portée à 19,61% dans cet échelon.

La FSU-SNUipp sera attentive à ce qu'aucun-e agent-e ne soit victime d'une quelconque discrimination, a fortiori dans le cadre de ses promotions et de son déroulement de carrière.

PPCR aura donc été un véritable outil au service de l'égalité professionnelle confortant de fait la position de notre organisation à son égard.

Cependant, force est de constater que des inégalités subsistent quant à l'accès aux postes les plus pourvoyeurs d'indemnités. Plus que jamais, la FSU-SNUipp doit lutter contre le profilage de postes qui ne cesse de se développer.

Ghislaine UMHAUER (68), Sophie GRENON (36), Alice RAIMUNDO (84), Virginie PRIVAT (66), Mayalen LEMAIRE (36)

Conditions de travail dans l'Éducation nationale : un enjeu crucial

Un service public d'Éducation qui contribue à réduire les inégalités sociales et patrimoniales, présent partout, en métropole et dans les territoires d'outre-mer, ne peut s'accomplir sans les personnels.

Pourtant, depuis de trop nombreuses années, les agentes et agents du service public d'Éducation subissent des conditions de travail qui présentent un risque pour leur santé physique, mentale et sociale.

Dans les écoles et établissements, l'augmentation de la mise en concurrence des personnels (attribution de postes à profil, mise en place du PACTE...) dégrade les rapports humains. Les enseignants et enseignantes sont progressivement dépossédés de leur métier (choc des savoirs et pilotage basé sur les résultats aux évaluations) et, dans le même temps, ils et elles doivent accomplir des missions toujours plus complexes occasionnant une surcharge de travail (acte 2 de l'école inclusive).

Les personnels se trouvent dans une situation de travail empêché engendrant un conflit de valeurs lourd à porter puisque le service public d'Éducation qu'ils et elles ont choisi n'est plus en mesure de combler les inégalités sociales et territoriales.

Ces risques psycho-sociaux peuvent conduire les personnels à quitter le métier momentanément ou définitivement. Ils participent à la perte d'attractivité des métiers de l'éducation.

À certains endroits, à ces RPS s'ajoutent des risques pour la santé physique. Ceux-ci, considérés à tort comme moins graves car moins urgents à traiter, peuvent être relégués au second plan. C'est le cas, notamment, de tous les risques liés au bâti scolaire : qualité de l'air dégradée, tempé-

ratures extrêmes, environnement sonore inadapté...

La santé des enseignantes, enseignants et AESH doit être protégée. Les outils réglementaires sont prévus par la législation. Il faut donc que notre l'employeur respecte la loi!

La FSU-SNUipp, premier syndicat de l'École primaire publique, doit continuer à travailler sur le sujet des conditions de travail en le mettant en avant, en relayant le vécu des personnels, en informant les enseignantes, enseignants et AESH sur leurs droits. Elle contribue également à faire avancer ce sujet en travaillant avec les autres syndicats de la FSU dans le cadre des FS-SSCT.

Aurélié GAGNIER (68)

Pourquoi ne pas avoir un secteur juridique ?

Depuis deux congrès, l'idée semble prendre de l'ampleur : la FSU-SNUipp devrait se doter d'un secteur juridique en lieu et place du secteur administratif.

Si la judiciarisation de la société française n'est plus à démontrer, cela ne doit pas nous faire oublier notre dimension syndicale. Nous devons mesurer ce que signifierait un tel changement dans nos pratiques quotidiennes.

Au secteur administratif, nous sommes, avant tout, des militantes et des militants de terrain. Issus de sections départementales de divers profils, nos expériences respectives en section nous permettent une approche particulière à chaque problématique posée. Nos analyses sont donc le fruit de lectures et regards croisés de plusieurs camarades. Ainsi nous mettons en perspective les textes en vigueur et le rapport de force syndical pouvant être envisagé.

Le secteur a vocation à répondre aux questions émanant des sections, avec un rôle fondamental de formation des camarades déchargés. Néanmoins l'accompagnement et la relecture de démarches individuelles suite à la demande de sections se fait régulièrement. Un secteur juridique centralisé poserait le problème de la relation et de la distance avec le terrain. Certaines sections ont d'ailleurs fait le choix d'utiliser les services d'un-e avocat-e localement.

De plus, qui dit secteur juridique, dit compétences en droit, et donc être formé-e en

droit. Parmi les PE, peu ont fait leur droit. Par voie de conséquence, peu de camarades actuels, au national comme dans les départements, ont ce profil. Une prise en charge de la formation juridique des militant-es poserait plusieurs problèmes dont le renouvellement et la rotation au sein du secteur. La seule option restante serait alors une externalisation de cette partie de l'activité.

La FSU-SNUipp est contractuellement liée au cabinet d'avocats Seban. C'est le secteur administratif qui est chargé de son interpellation lorsqu'il y en a besoin. Il revêt de fait une dimension juridique. En moyenne, sur la période 2017/2024, le cabinet est sollicité moins de 6 fois par an et ce malgré la recrudescence de recours au Tribunal Administratif. Ainsi, la quasi-totalité de l'activité relève du périmètre d'un secteur administratif tel qu'il existe aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, la transformation du secteur administratif en secteur juridique n'a pas vraiment de sens ni ne relève d'une factuelle nécessité.

Ghislaine UMHAUER (68), Alice RAIMUNDO (84), Sophie GRENON (36), Julien GIUSIANO (83), Hervé MIGNON (24), Pascal HOUDU (92)

AESH, repère essentiel de l'école inclusive, toujours sans statut !

2003 : reconnaissance étatique des d'accompagnant-es (jusque-là ils et elles étaient recrutés et rémunérés par les associations)

11 février 2005 : Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi garantit la scolarisation de tous les élèves porteurs de handicap, quel que soit le handicap par des adaptations de bâti, par des aides matérielles et des aides humaines, les AVS.

2014 : issu d'une loi de finances, le métier d'accompagnant-e des élèves en situation de handicap est créé et donne la possibilité aux AESH d'obtenir un CDI au bout de 6 ans de CDD.

2017 : Circulaire nationale définissant les missions des AESH, soit 3 ans après la création du métier.

2019 : Création des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé, les PIAL qui doivent permettre de mieux répartir et coordonner les interventions des AESH en fonction des besoins et des emplois du

temps des élèves concerné-es.

2019 : Circulaire nationale du cadre de gestion des AESH.

2023 : Possibilité d'accès à la prime rep rep + pour les AESH concerné-es.

2023 : Possibilité d'accès au CDI au bout de 3 ans.

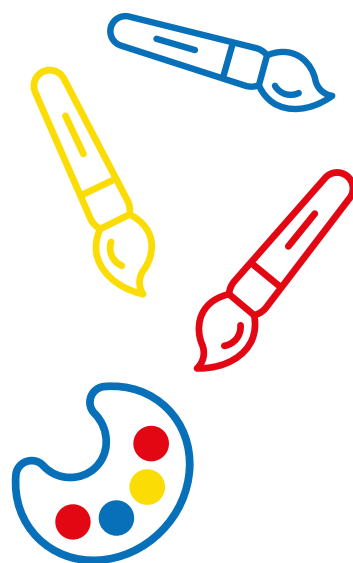
2024 : Création des Pôles d'Appui à la Scolarité.

10 ans après la création du métier d'AESH, où en est-on ?

Depuis la mise en place des PIAL, les conditions de travail se sont dégradées avec un nombre d'élèves à accompagner par AESH en forte augmentation, des affectations sur plusieurs écoles, des emplois du temps éclatés et parfois modifiés et imposés à la dernière minute, des situations liées au handicap de plus en plus complexes sans oublier les dysfonctionnements locaux. Les PIAL ont généré pour les AESH une encore plus grande adaptabilité, de la fatigabilité et de la souffrance. L'arrivée généralisée des PAS ne prévoit pas plus d'amélioration voire même une nouvelle détérioration des conditions de travail.

Les AESH sont désormais présent-es dans presque toutes les écoles, faisant partie intégrante de l'équipe éducative. Leur place n'est plus à faire et leur expertise sur les élèves est précieuse. C'est pourquoi il est indispensable et urgent de créer un statut de la Fonction Publique de catégorie B avec une formation initiale et continue et un salaire décent pour enfin sortir ces agents-es de la précarité!

Clémence CIMIER (34), Yaël EVRARD (48), Ingrid POITEVIN (30)



UN SYNDICALISME POUR TRANSFORMER L'ÉCOLE ET LA SOCIÉTÉ

Défendre les droits et les libertés : un incontournable de l'action syndicale

Ces dernières années, la prise en charge syndicale des questions de lutte contre les discriminations, de défense des droits, des libertés publiques s'est développée.

Le contexte général n'y est pas étranger. La montée de l'extrême-droite et la diffusion de ses idées représentent une menace sérieuse. Mais ces dernières années ont aussi été celles de restriction des droits de nos collègues, de menaces sur le droit de grève, de répression syndicale, de manifestations empêchées, de lois liberticides, de violences policières, de multiplication d'actes antisémites et islamophobes, de mépris démocratique...

Les politiques libérales et autoritaires mises en œuvre ces dernières décennies ont renforcé les inégalités sociales et affaibli les services publics. Les discriminations, loin d'être marginales, participent de ces dynamiques en creusant les fractures sociales et en affaiblissant les solidarités. C'est en comprenant ces mécanismes, et leur dimension intersectionnelle, que nous pouvons construire des réponses collectives, à la hauteur des enjeux éducatifs et sociaux.

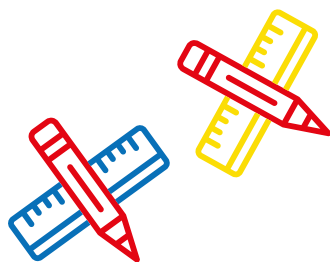
Ces atteintes aux droits ont des répercussions concrètes sur notre quotidien, sur nos collègues, nos élèves et leurs familles. Elles ne relèvent pas du champ sociétal : ce sont des questions sociales et donc des enjeux syndicaux à part entière. Les mobilisations féministes, la réussite des marches des fiertés, la question démocratique lors des mobilisations retraites en témoignent.

À notre actif également et quelques victoires comme les avancées du plan égalité, la publication du programme l'EVARS, la constitutionnalisation de l'IVG... dans lesquelles nous pouvons être fier-es de nous être investi-es. Néanmoins, la pression est forte, et le gouvernement actuel en intégrant des dis-

cours réactionnaires contribue à fragiliser les protections collectives et les équilibres démocratiques.

La FSU-SNUipp incarne, depuis sa fondation, ce syndicalisme riche qui ne se limite pas aux questions de métiers ou de carrières. Il traite l'ensemble des questions sociales de façon concrète, s'investissant dans les instances comme dans les luttes et informant nos collègues des enjeux. Dans un contexte tendu, où l'école publique elle-même devient la cible de discours réactionnaires, nous devons poursuivre cet engagement. Ensemble, continuons de nous former, nous informer, et à nous mobiliser pour défendre les droits et les libertés de toutes et tous.

Sophie ABRAHAM (60), Elise ARNOL (74),
Julie BERNAT (12), Alexandra BOJANIC (61),
Antoine CHAUVEL (72), Julien POIRIER (73)



Luttes féministes : une priorité syndicale, un levier d'égalité pour toutes et tous

La dernière mobilisation du 8 mars a démontré une nouvelle fois que la question du féminisme est au cœur des enjeux sociaux. Ces luttes rassemblent, bien au-delà des clivages traditionnels, principalement des femmes mais également des hommes, conscient-es des inégalités et décidé-es à y mettre fin.

La situation évolue, mais les progrès restent trop lents, que ce soit du côté des inégalités, de la persistance de la culture du viol ou des discriminations de genre. Il y a encore quelques années la question de la féminisation du vocabulaire pouvait

sembler secondaire, elle est aujourd'hui largement reconnue comme un levier symbolique et politique essentiel.

De plus, les suites judiciaires des VSS sont trop rares et le nombre de féminicides ne diminue pas. En parallèle, les forces réactionnaires s'organisent de manière de plus en plus virulente. Chez certains jeunes hommes, on observe une diffusion des idées masculinistes et des discours de haine envers les femmes et celles et ceux qui ne répondent pas aux stéréotypes de genre. Face à cette offensive, la réponse doit être collective, déterminée et résolument éducative.

Du côté de l'égalité salariale, à ce rythme il faudrait 300 ans pour atteindre une égalité de rémunération entre femmes et hommes, un constat inacceptable.

La FSU-SNUipp agit à plusieurs niveaux, tant sur le plan des droits des personnels que sur celui de l'éducation. Elle se positionne en faveur du plan national d'action pour l'égalité professionnelle, revendiquant des moyens réels et durables pour sa mise en œuvre. Elle défend l'application et l'évolution du programme EVARS, indispensable pour lutter contre les stéréotypes de genre et éduquer les jeunes générations à l'égalité et à la lutte contre les discriminations. A l'interne, elle se mobilise pour la pérennisation de sa cellule de lutte contre les VSS.

La FSU-SNUipp, en tant que syndicat de transformation sociale, a la responsabilité d'être force de proposition et d'agir aux côtés des associations féministes. Lutter contre les discriminations et les violences faites aux femmes, lutter pour la reconnaissance sociale et salariale des métiers féminisés tels que PE et AESH et faire en sorte que les femmes aient toute leur place dans la société sont les combats de toutes et tous. C'est une question d'intérêt général, pour une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire.

Emilie ASSIÉ (01), Elise ARNOL (74), Alexandra BOJANIC (61), Claire BORDACHAR (33), Zahia BOUNEMOURA (74), Franck BROCK (06),

Nolwenn CLARK (95), Magdalena CONCA (05), Guislaine DAVID (35), Marie DENIS (74), Marc ENJALBERT (59), Julien FERNANDEZ (77), Aurélie GAGNIER (68), Sarah HAMOUDI-WILKOWSKY (73), Mariane LE PENNEC (37), Nina PALACIO (89), Julien POIRIER (73), Anaïs RICHARD (95), Nelly RIZZO (41), Rachel SCHNEIDER (93), Betty JEAN-DIT-TEYSSIER (32), Ghislaine UMHAUER (68), Nicolas WALLET (75)

Grève féministe : quand les femmes s'arrêtent, tout s'arrête !

À l'heure où partout dans le monde les droits des femmes sont attaqués par des pouvoirs autoritaires et ouvertement masculinistes, il est urgent de s'organiser pour lutter contre la régression de ces droits et pour en obtenir de nouveaux. Partout, de nombreux collectifs essaient de donner de l'ampleur aux grèves féministes massives qui ont lieu depuis 2010 en Amérique Latine, en Pologne, en Espagne ou en Suisse.

Ces grèves relient entre elles les questions de violences sexistes et sexuelles à d'autres violences et oppressions, comme les violences économiques. En France, avec la multiplication des collectifs locaux et plus particulièrement depuis le mouvement de lutte contre la réforme des retraites de 2023, le mot d'ordre commence à faire son chemin. La FSU appelle les 8 mars à la grève sur les lieux de travail, à celle du travail domestique et de la consommation et aux mobilisations du 25 novembre.

Mais la grève féministe ne se décrète pas comme un événement isolé. Elle naît sur le terrain de luttes préexistantes. Elle se construit à tous les niveaux : en commissions, en intersyndicales locales, en collectifs locaux avec les associations. La FSU-SNUipp est une clef de réussite importante : la grève féministe se construit par l'occupation quotidienne du terrain pour la faire connaître, l'expliquer, relier sans cesse les violences capitalistes aux violences patriarcales dans notre travail syndical. Il s'agit d'entretenir un état de mobilisation permanent, toute l'année, au-delà des journées de mobilisations de masse. Pour cela il faut donner de la visibilité aux revendications féministes dans chacune de nos actions syndicales : dénonçons les violences de genre, les inégalités salariales, la pénibilité des métiers dits féminisés, informons et formons nos

collègues lors de nos réunions d'information syndicale, nos stages syndicaux, nos comptes-rendus d'instances et dans toutes nos autres communications. La nécessité absolue de reconnaître le travail des femmes, qu'il soit rémunéré ou domestique, comme essentiel au bon fonctionnement de la société, doit être portée partout, tout le temps.

Parce que les pays qui ont vu des avancées notables quant à leurs revendications ont été ceux où les grèves ont été massivement suivies, continuons à construire la grève féministe avec toutes nos collègues, pour obtenir un plan d'urgence féministe, pour la conquête de l'égalité femmes-hommes et contre les violences faites aux femmes.

Sophie ABRAHAM (60), Julie BERNAT (12), Agathe KONIECZKA (67), Amélie LAPPRAND (25), Mathilde BLANCHARD (64), Jennifer PELISSIER (31), Manon PILLOY (69), Magalie TRARIEUX (94), Justine PIBOULEAU (72)

Lutter au quotidien contre les Violences Sexistes et Sexuelles

Le niveau des violences sexistes et sexuelles (VSS) faites aux femmes est une constante statistique qui ne varie pas d'une année à l'autre. Chaque jour de nouvelles affaires témoignent de leur caractère systémique et de l'ancrage encore très fort de la culture du viol dans notre société. Pour faire cesser ces violences il est indispensable de déconstruire les rapports de domination entre les femmes et les hommes qui sont intériorisés dès le plus jeune âge. Cette lutte est à mener au quotidien, à l'école, dans nos milieux professionnels, dans la société et aussi au sein de notre organisation.

Penser que partager des valeurs féministes suffirait, suffit à nous protéger de ces violences structurelles est un leurre. Notre milieu militant n'échappe évidemment pas. Chacun-e doit prendre conscience de sa propre responsabilité et de celle du collectif dans la banalisation du sexisme et mais aussi des stratégies mises en œuvre par les agresseurs. Pour cela, la FSU-SNUipp doit continuer de développer la formation et l'information militante à tous les niveaux, y compris en ayant recours à des associations féministes qualifiées. C'est aussi dans les échanges entre militantes au quotidien que nous parviendrons à déconstruire le sexisme. La cellule interne

de prévention et de lutte contre les VSS doit être renforcée par l'octroi de moyens de fonctionnement notamment en terme de décharge. Et pour ne pas reproduire ce que nous reprochons par ailleurs à nos employeurs, il nous faut prendre, à chaque fois que c'est nécessaire, les mesures adéquates pour protéger les victimes et faire cesser l'impunité des agresseurs. La FSU-SNUipp, en tant qu'organisation syndicale de transformation sociale, doit s'engager pleinement dans le combat long et difficile pour l'égalité et contre toutes les formes de violences patriarcales, en sensibilisant largement les personnels à ces questions pour amplifier leur participation à la construction d'une société plus égalitaire, débarrassée des oppressions et des violences exercées sur les femmes, les enfants et les minorités. Elle doit poursuivre son engagement dans les cadres unitaires pour construire les mobilisations et porter des revendications pour faire cesser les violences sexistes et sexuelles, en particulier celle d'une loi cadre adossée à un budget conséquent. Le 25 novembre c'est toute l'année !

Sophie ABRAHAM (60), Annabel CATTONI (44), Laurence LABORDE (33), Amélie LAPPRAND (25), Céline SIERRA (44), Valérie TAVERNIER (12), Mathilde CAGNA (94)

Pour un langage égalitaire

Comme l'affirme la sociologue Eliane Viennot, « Si nous voulons vraiment l'égalité, nous devons nous débarrasser autant que faire se peut des travers légués par des siècles où seuls les hommes maniaient la parole publique, et le faisaient à leur avantage ».

Le langage égalitaire participe de la lutte contre les formes multiples de domination masculine qui perdure toujours dans une société construite sur le modèle patriarcal. Il est un outil au service de l'égalité femmes/hommes qui reste au cœur de notre combat syndical.

L'écriture égalitaire est exigeante et impose que les mots désignant les femmes soient exprimés, au lieu d'être passés sous silence. C'est à ce titre qu'il est essentiel d'utiliser ses diverses formes pour l'ancrer définitivement dans le langage courant.

Si depuis les débats du dernier congrès, certains termes, comme iel, sont utilisés à titre expérimental et selon l'appréciation des camarades, les publications nationales

de la FSU-SNUipp ne les reprennent pas et sont écrites en écriture égalitaire comme le préconise Eliane Viennot. Pour cette dernière, « la langue française est équipée pour l'égalité ».

UA et ST reste très attentive à l'appréhension par la profession de ces évolutions linguistiques. Il ne s'agit pas d'en rabattre avec la volonté de faire bouger les lignes, mais de veiller à préserver la lisibilité de nos publications pour leur appropriation par le plus grand nombre, au-delà des cercles militants. Plusieurs solutions peuvent être utilisées (double flexion, accord de proximité, terme épïcène, mot générique, point médian...), l'essentiel étant de ne pas invisibiliser les femmes. UA et ST revendique le maintien d'un équilibre qui allie le souci de peser pour obtenir l'égalité réelle femmes/hommes et l'engagement dans un syndicalisme à vocation majoritaire qui doit rassembler le plus largement l'ensemble de la profession PE et AESH.

Anaïs RICHARD (95), Greg RAYNAL (66), Nelly RIZZO (41), Franck BROCK (06), Virginie PRIVAT (66)

Pour une langue égalitaire bien accordée !

Nous avons lors du congrès de Mulhouse fait le choix de nous doter de mandats promouvant un langage écrit qui représente de manière égalitaire les femmes et les hommes. Et donc sortir de l'utilisation d'une grammaire inégalitaire utilisant, pour désigner les groupes mixtes, le masculin générique. Nous avons écrit dans le thème 4 : « La langue est aussi vectrice de domination. La FSU-SNUipp promeut l'utilisation du langage égalitaire qui passe entre autres par l'usage de l'écriture inclusive ou égalitaire. ». Promouvoir le langage égalitaire, c'est, selon la définition du Robert, l'élever à un grade supérieur mais aussi encourager son utilisation, permettre son essor. Or, dans maintes publications (Communiqués de presse, Fenêtre sur Cours, Site, 4 pages, textes de congrès...) on constate que lorsque sont mentionné-es les professeur-es des écoles, l'acronyme PE, comme élèves ou enfants, ne voient jamais leurs déterminants singuliers sous la forme double contractée (un-e, la-le). Et au pluriel ce sont les adjectifs qui ne sont pas accordés en langage égalitaire. On peut ainsi lire : le 5 décembre, les PE se sont

mobilisés. Ainsi le groupe de PE ici mobilisé, renvoie à un groupe d'hommes alors que notre corps est composé à plus de 80 % de femmes : si seuls les hommes se mobilisent la mobilisation sera vaine !

Dans la mesure où le langage influence et modèle la pensée, ne pas féminiser les PE ne permet pas de penser les femmes parmi les PE mobilisé-es. Les recherches de Pascal Gygax et d'autres l'ont largement démontré : sans marque du féminin l'usage du masculin générique induit un biais vers les représentations masculines spécifiques. Concernant les personnes dyslexiques, les spécialistes de la question qui se sont penché-es dessus, comme Hélène Giraudo, montrent que les formes de type point médian ne leur posent pas de problème. Au contraire, faire apprendre le découpage entre radical et suffixe est bénéfique pour les élèves en difficulté. Quant à la fluidité de lecture, les enfants et adultes grec-ques et catalan-es qui lisent des points médians ne sont pas plus lent-es que les autres. Camarades, à l'heure où l'extrême-droite sexiste et antiféministe est aux portes du pouvoir, il est plus que temps que nos collègues lisent grâce à nous un langage qui les représente et visibilise les femmes enseignantes ainsi que la moitié de leurs élèves.

Sophie ABRAHAM (60), Antoine CHAUVEL (60), Justine PIBOULEAU (72), Céline SIERRA (44)

L'antiracisme : un combat nécessairement syndical

Que ce soient le rapport sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie de la CNCDDH ou des travaux sociologiques comme ceux de Tiberj, ils témoignent d'une augmentation de la tolérance et d'un niveau de préjugés racistes en diminution ces dernières années. Néanmoins, de récentes enquêtes de terrain révèlent qu'il ne faut pas nier la « force sociale du racisme et de ses déclinaisons » (Faury) dans le vote pour les partis d'extrême-droite.

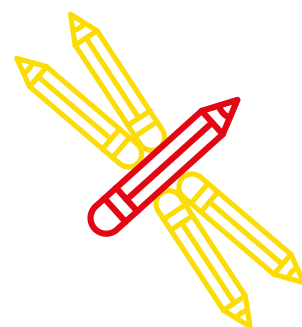
À l'instar des rapports de classe et de genre, le racisme et la discrimination raciale sont des oppressions qui reposent sur des préjugés qui entraînent des rapports de domination qui, les sciences sociales nous le démontrent, sont structurels : accès au travail, au logement, rapport aux institutions d'État comme la police et la justice...

Ces dernières démontrent aussi, que « le racisme anti-blanc n'existe pas, ça n'a pas de sens », (déclaration de E. Fassin, 2018). Il poursuivait « je ne vois pas de discrimination à l'embauche ou au logement pour les Blancs, je ne vois pas de contrôle au faciès pour les Blancs ». Contrairement aux personnes racisé-es, aucune personne n'est victime de ce système qui hiérarchise, stigmatise, exclut et agresse par sa couleur de peau blanche.

À l'école comme ailleurs, le racisme et les discriminations fonctionnent souvent à bas bruit et peinent à être reconnus par l'institution, elle crée « frustration, violence et humiliation » (Faury). Le racisme culturel qui se développe afin de créer « une panique identitaire », s'incarne aujourd'hui autour de l'islamophobie. Cette dernière percute l'école où la laïcité est instrumentalisée pour exclure les musulmans et musulmanes. Nous restons fermement attaché-es à une laïcité qui vise à protéger et participe à faire société et non à exclure : c'est l'esprit de la loi 1905.

Alors oui, il y a urgence à agir et à participer aux luttes anti-racistes. Il y a urgence à lutter au quotidien, à se battre contre les mesures discriminatoires avec les racisé-es premier-es concerné-es. La FSU-SNUipp doit davantage participer à la prise conscience des collègues sur ces questions via des stages et des formations sur la nature systémique du racisme, son rôle social et comment il se reproduit. Elle doit aussi poursuivre la popularisation de la pédagogie antiraciste, comme l'éducation contre toutes formes de discriminations. C'est une nécessité politique et un combat à mener. Nous l'avons fait pour le féminisme, nous devons en faire de même pour le racisme.

Sophie ABRAHAM (60), Julie BERNAT (12), Antoine CHAUVEL (72), Magalie TRARIEUX (94)



Infantisme, un curriculum des violences

Chaque année, en France, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles. Une réalité rendue visible par la CIIVISE dont la FSU-SNUipp doit demander le retour, celui du juge Durand et l'application des préconisations émises. La mise en place de l'Éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle, nécessitant une réelle formation au-delà d'un magister, doit permettre de répondre à des enjeux de prévention et de protection, en participant à une libération de la parole et en œuvrant à un monde égalitaire. Ces violences sexuelles sont évidemment à mettre en regard avec le sexisme et le patriarcat mais aussi avec l'ensemble des violences faites aux enfants.

En moyenne, chaque semaine, un enfant meurt sous les coups de ses parents. Ces crimes ne sont pas le simple fait de « mauvais parents », ils s'inscrivent dans un continuum de violences faites aux enfants. Ce que des sociologues nomment l'infantisme : ces discriminations et préjugés envers les mineur-es considéré-es comme inférieur-es. Malgré la loi de 2019 contre les violences éducatives ordinaires, ces dernières, qu'elles soient physiques, psychologiques ou verbales, restent tolérées et banalisées, dans les foyers comme dans la société, autorisant d'autres violences de degrés supérieurs.

S'agit-il d'autre chose lorsque G. Attal parle de « sursaut d'autorité » instaurant une loi dans un champ exclusivement répressif ? S'agit-il d'autre chose lorsque les discours évoquent une perte d'autorité de l'école ? Cette vision autoritariste réduisant l'autorité éducative à une obéissance-soumission n'est pas isolée mais correspond à des politiques qui placent l'enfant dans des rapports de domination par les adultes. Lorsque l'EMC préfère la politesse aux dilemmes éthiques, que les questionnements sur la laïcité sont hâtivement considérés comme des atteintes, que les nouveaux programmes forment les apprentissages à un pas cadencé, que les évaluations normatives renforcent un environnement hiérarchisant, que l'orientation scolaire trie et détermine des destins sociaux... L'Éducation nationale participe à une déconsidération et un assujettissement violent de l'enfant. Il importe également d'interroger les pratiques dans les classes. La FSU-SNUipp doit ancrer son projet en prenant en compte ces rapports insidieux et systémiques de do-

mination. Elle continuera ainsi à œuvrer à un respect des droits de l'enfant et à lui redonner une place d'acteur et d'actrice dans sa construction de futur-e citoyen-ne.

Mathilde BLANCHARD (64), Thomas GAUTIER (73), Muriel STIEVENARD (70)

Dire stop à tous les impérialismes

Dans la concurrence impérialiste effrénée que se livrent les USA avec l'aide de l'OTAN et la Russie sur le territoire ukrainien, aucun peuple n'a rien à gagner : ni le peuple ukrainien, ni le peuple russe, ni les peuples européens.

Notre organisation a toujours été claire en dénonçant l'agression russe. Nous ne devons pas oublier non plus que l'extension sans limite de la zone d'influence de l'OTAN en Europe ces 80 dernières années, au mépris des paroles données notamment lors de la réunification de l'Allemagne, joue aussi un rôle de premier plan. Le rôle de l'Union Européenne par son extension à l'est jusqu'à la possible intégration de l'Ukraine doit aussi être interrogé.

Depuis plus de trois ans, la désolation s'enracine et les mort-es s'accumulent dans les deux pays, la guerre apportant son lot d'exactions, au mépris du droit international. Aucun État ne s'engage « respectueusement » dans une guerre.

Il est à noter d'ailleurs, dans cette guerre comme dans toutes les autres, que les pertes humaines sont quantifiées négligeables face aux profits économiques escomptés : prédation sur les terres rares, mainmise sur les infrastructures énergétiques, revendication sur les territoires annexés... Trump et Poutine se partagent en alliés le gâteau ukrainien.

Ces accords bouleversent les relations internationales. Il fut un temps où la diplomatie française jouait un rôle majeur dans les négociations de sortie des conflits armés. Ce temps est révolu.

Le concert médiatique ne laissant aucune place aux paroles contradictoires, les propos belliqueux des va-t-en guerre rendent les discours de paix inaudibles.

Nous le savons toutes et tous, la course aux armements – alors qu'en France le budget de l'armée a déjà augmenté cette année de 50 milliards – aura raison des services publics, des aides sociales, de notre système de santé et de l'École. Et sans doute aussi de la Sécurité sociale. Nous le savons aussi, l'histoire nous l'en-

seigne, que les armes stockées seront un jour réutilisées. Ainsi, les armes de guerre présentes dans nos rues proviennent en grande partie d'ex-Yougoslavie.

La FSU-SNUipp doit dénoncer tous les impérialismes, qu'ils soient russes, américain, français ou saoudien. Elle doit traiter avec la même force chaque situation, au Yémen, au Mali...comme elle peut le faire en Ukraine. Elle n'a, en outre, d'autre alternative que de militer ardemment pour la paix, et gagner la conviction des collègues.

Catherine LE DUFF (67), Julien GIUSIANO (83)

Intégrer les changements du monde dans nos réflexions syndicales

Les cinquante dernières années étaient marquées par la fiction de « la concurrence libre et non faussée » et le mythe d'une croissance illimitée. Les accords commerciaux internationaux s'imposaient partout, favorisant la domination des plus forts. L'État devait assurer la sécurité du commerce sans l'entraver.

Pourtant dès le lendemain de la seconde guerre mondiale, des théoriciens du libéralisme considéraient que la démocratie, non seulement n'était pas utile, mais pouvait être une entrave à l'économie de marché. Un de leurs modèles était le Chili de Pinochet. Reagan considérait « l'État non comme une partie de la solution mais comme une partie du problème ». Dans les conditions de crise climatique, mais aussi de caractère limité des matières premières dont dépendent les technologies actuelles, le capitalisme se mue en capitalisme dit de la finitude.

Le projet de Trump, s'inscrit dans les pas de Reagan et dans ce nouveau contexte. Il vise à assurer l'accès aux richesses au capitalisme américain et consacre donc la victoire d'un national capitalisme dans la première puissance mondiale.

Ses déclarations sur Panama, le Canada, Gaza ou le Groenland sont à placer dans cette visée tout comme la trahison des ukrainien-nes au nom d'un accord avec Poutine permettant l'exploitation des terres rares. C'est aussi la vision du monde d'autres dirigeants.

Inexorablement, ces resserrements nationalistes remettent en cause les équilibres internationaux, encouragent les relations de rapport de force entre états et accroissent les risques d'affrontements inter-impérialistes.

Au-delà de l'idée que tenter de comprendre le monde est un prérequis pour essayer de le changer, cela nous concerne, syndicalistes, concrètement. La volonté de Macron de réarmer l'Europe sans taxer les plus riches est un exemple d'instrumentalisation des déséquilibres du monde pour justifier la poursuite du démantèlement de l'État social.

Cela nous concerne aussi parce qu'il n'y a qu'un pas entre le fait de se défendre et celui de participer à cette concurrence impérialiste, conséquence directe du système capitaliste.

Comprendre cela, c'est prendre la hauteur nécessaire pour intégrer l'état du monde et les mutations qu'il impose dans nos réflexions syndicales. C'est aussi comprendre l'urgence et la nécessité de s'unir pour y résister. L'histoire l'a montré : seul un solide front social et politique populaire permettra de renverser la vapeur. Au mouvement syndical de le construire.

Antoine CHAUVEL (72), Mallorie COUSSON (39), Jean-Philippe GADIER (31), Magalie TRARIEUX (94)

Pour la liberté d'expression !

En janvier 2015, nous étions toutes et tous Charlie, par conviction : celle d'une lutte nécessaire pour la liberté d'expression et contre le fanatisme.

« L'esprit Charlie » est celui de l'irrévérence voire selon certain-es, celui du mauvais goût. Il est incontestablement la prolongation de l'esprit des lumières qui, avec Voltaire, affirmait : « je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous puissiez le dire ».

La liberté d'expression, indissociable de la liberté de la presse, doit être constamment défendue. Pour autant, ces libertés ne doivent pas être utilisées pour véhiculer des propos haineux, des « fake news » ou contester des vérités factuelles, comme s'y emploient par exemple les médias Bolloré. D'autres ont choisi une stratégie éditoriale qui fait de la provocation et du rire des outils au service d'une réflexion politique.

Certes, les propos sexistes et racistes tombent sous le coup de la loi. Ils ne peuvent faire l'objet de complaisance. A contrario l'humour, comme l'Art, doit pouvoir s'exercer sur tous les sujets. Il ne doit pas être empêché pour ne pas

glisser progressivement vers une société aseptisée voire réactionnaire. Grâce à mai 68, la société française s'est délestée d'un carcan imposé par la censure d'État. Il ne faudrait pas se résigner à en accepter un autre, plus social qu'institutionnel, qui nous contraindrait à limiter notre libre expression et donc, in fine, nos débats.

« L'esprit Charlie », qui ne se cantonne pas à l'unique espace de ce journal, est celui de la lutte contre les idées nauséabondes de l'extrême-droite.

C'est aussi le combat contre les extrémismes et les replis sur soi en tous genres, religieux ou pas.

Chacun-e doit pouvoir exercer le culte et vivre la vie qu'il ou elle a librement choisie. Chacun-e a le droit de ne pas croire. Et tous et toutes doivent respecter le choix de chacun-e.

La FSU-SNUipp doit rappeler son attachement aux Lumières, contre le prosélytisme, contre l'obscurantisme, quel qu'il soit, d'où qu'il vienne. En soutenant la liberté d'expression, la satire, la caricature, malgré de possibles désaccords et de potentielles outrances que l'on a le droit de critiquer, la FSU-SNUipp, syndicat de transformation sociale, participe à la lutte contre tous les racismes. Elle défend pleinement les valeurs de liberté, de laïcité, de fraternité mais aussi de convivialité qui doivent également prévaloir dans la FSU-SNUipp.

Alice RAIMUNDO (84), Manon MIKA (13), Magali MANUEL (05), Aude GAUTIER (14), Grégory RAYNAL (66), Sophie GRENON (36)

Former les militant-es d'aujourd'hui et de demain

Notre syndicalisme et nos pratiques militantes sont percutées par les offensives du libéralisme économique, la montée de l'extrême-droite, le management dans les services publics, les attaques contre la démocratie. Le mouvement des retraites de 2023, massif, avec une intersyndicale solide, n'a pas permis d'obtenir une victoire syndicale majeure. Les nouvelles générations de militant-es arrivent dans un contexte d'échec des luttes et de dérégulation outrancière qui contribuent à isoler les collègues, à fracturer nos collectifs.

La formation syndicale a une responsabilité importante dans ce contexte, pour permettre à l'outil syndical d'être à la hauteur de ces nouveaux enjeux.

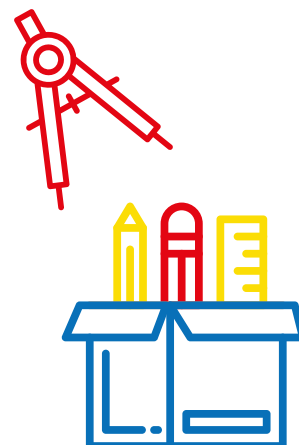
La transmission de notre culture syndicale est un pilier pour construire de nouvelles pratiques : une culture de la synthèse, de l'organisation, du rapport à la profession, une culture du dialogue social, de la défense des collègues, une culture du métier qui s'appuie sur la recherche et une culture socio-politique qui vise la transformation sociale.

Les nouvelles dynamiques de lutte (contre les discriminations, anti-racismes, féministes, écologiques...) peuvent aussi être motrices pour nos pratiques. La vigueur de ces mouvements est un atout, dont il faut s'inspirer.

Pour reconquérir une profession et construire des mouvements de masse, pour créer un rapport de force puissant, il faudra aussi améliorer notre organisation et son fonctionnement. Cela passera par la construction de nouveaux outils et de nouvelles pratiques militantes adaptées à notre temps, aux nouvelles formes d'engagement, ainsi qu'aux évolutions des modes de vie et de communication.

La formation militante est un acte incontournable. C'est comme cela qu'elle doit être vécue. Elle doit irriguer chaque espace de notre organisation, chacun-e doit pouvoir y consacrer le temps nécessaire, conscient-e que ce temps pris est un investissement pour l'avenir. Enfin, elle doit se nourrir de la recherche en clinique du travail comme en sociologie, politique, éducation, histoire, tout en s'enrichissant des mouvements et collectifs de luttes. C'est cette articulation entre terrain, recherche et mouvement social qui permettra à la formation syndicale de demain de renforcer notre outil militant.

Serge BONTOUX (75), Isabelle NICOLAS (54), Nina PALACIO (89), Valérie TAVERNIER (12)



Renforcer l'outil syndical pour de nouvelles victoires

La syndicalisation de la première organisation du 1^{er} degré, représente un enjeu crucial pour la défense des droits et l'amélioration des conditions de travail. À un an et demi des prochaines élections professionnelles, c'est aujourd'hui que se construit la dynamique du maintien de notre première place mais surtout de notre progression.

Dans une société de plus en plus morcelée et basculant dans l'individualisme, il existe une baisse de l'engagement syndical et de l'adhésion. La FSU-SNUipp n'est pas épargnée. Notre force a toujours été d'être un syndicat proche du terrain. Être en contact direct avec les collègues permet de construire avec la profession notre projet pour l'école, le métier et la société et ainsi les amener à rejoindre notre collectif. Il nous faut donc se donner les moyens pour renforcer cette proximité.

La question de la syndicalisation est centrale dans notre organisation, et nous nous sommes donnés les moyens de porter cette question conjointement entre le national et les sections avec la mise en place d'un groupe de travail depuis Perpignan puis d'une commission depuis le congrès de Mulhouse. Cela a permis d'approfondir des analyses sur les pratiques départementales et de développer des outils élaborés collectivement. Des améliorations sont encore possibles mais cette question doit rester une préoccupation quotidienne.

Les campagnes menées auprès des personnels ont des répercussions directes sur la syndicalisation. La forte progression de l'adhésion des AESH tout comme la dynamique positive des débuts de carrière en sont des exemples récents. De ce point de vue, l'adhésion ne peut être considérée comme une transaction commerciale mais bien une construction politique de l'engagement à la FSU-SNUipp en portant les revendications des personnels. Et cela même si notre fonctionnement financier n'est possible que par les cotisations et si nos campagnes ont un coût.

C'est pourquoi la FSU-SNUipp doit poursuivre la diffusion de l'adhésion à chacune de ses communications à destination de la profession et axer des campagnes d'actions à destination des collègues actives et retraitées afin de relancer une dynamique d'adhésion positive. Dans la perspective des prochaines échéances électorales, donnons nous les moyens de

renforcer notre organisation en allant proposer à toutes celles et ceux qui ont pu voter pour nous par le passé et participer à nos initiatives locales ou nationales de nous rejoindre dès maintenant !

Camille BASTIEN (69), Jean-Pierre CLAVERE (45), Magdalena CONCA (05), Laurianne DELAPORTE (45), Bastien DESCHAMPS (78), Lucile DEWATINE (45), Jean-Christophe LABOUX (88), Jean-François NOGUES (66), Christophe RABIN (49), Romain SANCHEZ (06), Jimmy SANGOUARD (07), Virginie SAPIA (93), Alain SENEÉ (18)

Pour des luttes qui rassemblent

L'individualisme de notre société libérale produit une individualisation des luttes. Chaque groupe, chaque communauté se doit d'être visible et de porter des revendications propres. Chaque communauté définissant son ennemi propre. Cette nouvelle donne qui touche également le syndicalisme nous interroge. Les dégâts collatéraux engendrés nous interpellent.

Nous voulons un combat contre toutes les discriminations, et des luttes fédératrices pour un engagement sans faille contre toutes les formes de discrimination et toutes les formes d'ostracisation et de haine de l'Autre, sans préjugé ni généralisation abusive.

Nous voulons, entre autres, un féminisme porté par les femmes et les hommes, pour faire advenir ensemble l'égalité réelle. Nous sommes inquietes de l'émergence d'une forme de féminisme radical, désignant tous les hommes comme des prédateurs potentiels.

Pour nous, militant·es Unité Action et Sans Tendance, il ne faut pas se tromper de combat.

Ce n'est pas dans la juxtaposition des revendications communautaristes, mais dans la construction de luttes communes contre toutes les formes d'injustices et de discriminations que la FSU-SNUipp doit tracer son chemin.

Audrey BARNABA (36), Fleur BOUCHEZ (02), Marianne BROSE (68), Aline CHEVALIER (41), Richarde CLAUSSE (67), Audrey CORREGE (66), Sylvie CURTI (06), Lauriane DELAPORTE (45), Marine DUPRÉ (78), Cécile GACHET (73), Sophie GRENON (36), Mayalen LEMAIRE (36), Angélique PIELACH (51), Virginie SAPIA (93), Alain SENEÉ (18), Ghislaine UMHAUER (68), Marianne DENIS (42), Jonathan WELSCHINGER (67)

Par des campagnes massives construire, avec la profession, l'école de demain

La FSU-SNUipp est le syndicat majoritaire des PE et des AESH. Nous devons, à ce titre, mener des actions où plus de 100 000 collègues participent. Masse permettant de créer un rapport de force et de donner du poids à nos revendications afin d'obtenir des résultats visibles et concrets. Sur des thèmes qui concernent largement la profession, l'action militante doit chercher à toucher et impliquer le plus grand nombre.

L'alliance du numérique comme support de participation (pétition, consultation...) ou comme outil de communication de masse et du contact réel avec la profession pour faire participer (téléphone, tournées, stage, RIS...) est déterminante pour atteindre ce niveau de mobilisation. C'est justement l'intérêt de cette action massive à vocation majoritaire, elle ne peut réussir que si les deux modes d'action se complètent.

Une mobilisation de toute l'organisation au service de la campagne

► des forces militantes mobilisées :

Il y a un réel enjeu à entraîner dans l'action des adhérents, au-delà du cercle du millier de militant·es déchargé·es : les volontaires. Ces volontaires existent mais il faut les solliciter et les mobiliser. 1 000 militant·es déchargé·es associé·es aux 1 000 volontaires permet de démultiplier la force du syndicat pour mener la campagne sur le terrain.

► des départements :

La mobilisation militante et la priorisation de l'action sur une durée courte par les SD sont déterminants. Elles seules pouvant faire du contact réel le levier du succès de l'action.

► du national :

Un haut niveau de préparation, d'anticipation et de suivi de l'action sont indispensables. À l'instar du groupe qui a suivi la mise en œuvre opérationnelle de l'action inclusion, la FSU-SNUipp doit se doter d'un groupe permanent qui met en œuvre ces actions mobilisant toute l'organisation : campagnes nationales, élections professionnelles et la syndicalisation.

Ces actions de masse pourraient avoir un impact sur la syndicalisation

► Les non-resyndiqués :

Une part non négligeable de nos adhérent·es ne renouvellent pas leur adhésion.

Ces actions de masse par les contacts et sollicitations générés peuvent les rendre acteurs et actrices du syndicat et ainsi les retenir.

► Les nouveaux syndiqués :

L'action par son ampleur permet de rapprocher des sympathisants SNUipp de l'adhésion.

Ces campagnes de masse, au contact de la profession, sont un levier du développement de notre syndicat, nous devons nous en saisir.

Aurélié GAGNIER (68), Virginie PRIVAT (66),
Magdalena CONCA (05), Thomas PIN (77),
Marc ENJALBERT (59)

De la grève et de sa vocation majoritaire

La grève à vocation majoritaire fait partie des expressions récurrentes dans notre organisation. Elle exprime la préoccupation de rester attentif·ve·s aux préoccupations des collègues et de proposer des actions qui dans leur contenu revendicatif comme dans leur modalité ont vocation à être majoritaires.

Une interprétation fautive et restrictive serait d'en conclure que notre syndicat ne peut s'autoriser à appeler qu'à des actions dont il est sûr (comment peut-on l'être d'ailleurs ?) qu'elles rencontreront une participation majoritaire. Cette approche par un critère quantitatif évacue plusieurs dimensions.

La première est que l'adhésion aux revendications portées par la grève peut être bien plus large que la grève elle-même. Le dernier mouvement contre l'âge de départ à la retraite à 64 ans en est un exemple frappant.

La deuxième est qu'un syndicat comme la FSU SNUipp est dans son rôle en offrant des espaces de mobilisations collectives. Ne pas le faire envoie en creux d'autres messages pouvant être interprétés comme de l'indifférence ou de l'impuissance. Loin de préserver le milieu, cela peut contribuer à le démoraleiser et/ou à détourner les plus combatif·ve·s de notre organisation.

La troisième est que les luttes sociales ont leurs dynamiques. Les exemples de grève commencées sur des bases minoritaires et devenues majoritaires sont nombreux.

La quatrième est que les appels à la grève sont des leviers importants pour

questionner le milieu et interpeller la société. Ils permettent de faire connaître et développer nos arguments, de mesurer la disponibilité/combativité de nos collègues. Des journées de grève suivies à 20 ou 30 % de notre champ de syndicalisation sont déjà des phénomènes sociaux importants concernant des dizaines de milliers de grévistes, des centaines de milliers d'usager·e·s, des millions de citoyen·ne·s.

Si le niveau de grévistes est un élément important pour considérer qu'une grève a été réussie ou utile, il est loin d'être le seul critère. Ces dernières années ont d'ailleurs montré que des grèves majoritaires ne débouchaient pas forcément sur un succès revendicatif.

Ce que les gouvernements porteurs des politiques que nous combattons détestent c'est l'imprévisibilité. Plus la participation à un mouvement social est élevée, plus elle encourage les actrices à aller plus loin. Nous devons maintenir dans cette période socialement et politiquement difficile une FSU-SNUipp offensive et audacieuse.

Pierre CAMINADE (85), Mallorie COUSSON (39), Fleury DRIEU (93), Delphine RACT (26),
Bernard VALIN (44)

Militant·e, un travail de conception

Depuis plusieurs décennies, le syndicalisme subit un affaiblissement constant, conséquence directe des attaques répétées contre les acquis sociaux et les services publics. Les réformes individualisant les carrières, notamment dans l'Éducation Nationale, ont érodé davantage sa force. Face à ce constat, le renouvellement et le renforcement des organisations syndicales sont devenus impératifs. Il est crucial de rester en lien avec le terrain, en privilégiant les rencontres directes et les actions collectives.

Dans un contexte politique marqué par la montée de l'extrême-droite et l'omniprésence du néolibéralisme, cette démarche s'avère essentielle. Les militant·es doivent mesurer les enjeux et les responsabilités qui sont les leurs face à ce contexte très inquiétant. L'heure n'est pas aux divisions. La FSU-SNUipp, dans la FSU, doit travailler à un large rassemblement des forces progressistes, convaincu que la force du collectif dépasse largement la simple addition des forces le composant et que cette union permettra de bâtir une société plus

juste et égalitaire. Ce travail d'unification du camp social nécessite de regarder nos valeurs communes pour en faire une force qui fédère et donne envie de la rejoindre. Il est primordial de redonner aux travailleur·euses le temps de se réunir, d'échanger et de réfléchir ensemble.

Dans notre domaine de syndicalisation, les rencontres de terrain sous toutes leurs formes – tournées d'écoles, stages, colloques et universités – mêlant étroitement questions carrière, pédagogiques et sociales, sont autant de moyens de rendre les personnels acteurs de leur métier et de la société.

Ces objectifs nécessitent un véritable travail de réflexion et d'élaboration. Nous considérons le métier d'enseignant comme un métier de conception. Il en va de même pour le travail militant qui demande ouverture, formation, débats, travail de synthèse, élaboration collective, inventivité. Il nous faut toutes et tous, dans nos congrès départementaux, puis à Aix-les-Bains, mettre en débat et au travail la question de nos pratiques syndicales.

Ce congrès doit marquer un tournant décisif, insuffler un élan nouveau et préparer la FSU-SNUipp de demain. Une organisation capable de lever les résistances, de remettre les personnels au cœur de l'action syndicale et de porter haut et fort les valeurs de solidarité et de justice sociale.

Marie DENIS (74), Nina PALACIO (89), Pauline CANER (92), Magdalena CONCA (05)

Pour un syndicalisme uni et rassembleur

La situation politique internationale et nationale nous amène à faire face à des offensives brutales et à un recul de la démocratie confisquée par des régimes autoritaires. L'arrivée de l'extrême-droite au pouvoir est aujourd'hui une hypothèse plausible, malgré les sanctions de la justice envers les dirigeant·es du RN. Le développement et la banalisation de ses idées menacent la cohésion nationale et appuient l'urgence d'y faire barrage. Mais le mouvement syndical ne parviendra pas, seul, à endiguer ce fléau et à imposer un autre projet pour la société.

Cela oblige notre syndicalisme à repenser son rapport au politique en rappelant que son indépendance n'est pas synonyme de neutralité. Le lien avec les forces politiques de gauche doit être revu,

comme nous avons su le faire avec succès en juin 2024. Il y a une urgence à recréer des dynamiques unitaires portant un projet de rupture sociale, écologiste et féministe. Et à construire des cadres souples avec les organisations syndicales, associatives et politiques pour faire vivre, au niveau local comme national, un nouveau front syndical et populaire.

Il nous faut aussi avancer sur le travail commun avec les syndicats de lutte et transformation sociale pour aller vers un nouvel outil syndical. Il est nécessaire d'unir nos forces pour lutter contre les multiples défis auxquels nous sommes confrontés et qui nous obligent à avancer dans l'unité et à accroître nos forces au service de notre camp, celui du progrès social.

Ces questions ne relèvent pas du seul niveau fédéral. Dans le premier degré, avançons localement sur le travail avec la CGT éducatrice et SUD Éducation sur les revendications que nous avons en commun. Imaginons ensemble les déclinaisons concrètes comme des formations syndicales, échanges réguliers, initiatives vers les collègues, listes communes aux élections professionnelles... tout en gardant l'idée que cette « maison commune » se construira avec souplesse en fonction des secteurs et du contexte local.

Et pour faire barrage à l'extrême-droite, commençons par réfléchir ensemble à l'élaboration d'espaces de veille pour contrer le RN et ses atteintes contre nos élèves et nos collègues. Anticipons aussi la protection de l'outil syndical, la formation et la protection des militant·es via des campagnes communes. C'est en avançant dans l'unité et le rassemblement que la FSU-SNUipp, comme la FSU, se renforcera pour combattre l'extrême-droite et imposer son projet de transformation de la société.

Sandrine MONIER (63), Blandine TURKI (25)

Syndicalisme et politique : indépendance ne signifie pas indifférence

Ces dernières années, le mouvement syndical a été bousculé par un contexte politique inquiétant : le retour de Trump aux États-Unis, l'escalade militaire de Poutine en Russie, l'élection de Meloni en Italie, la montée des partis d'extrême-droite partout en Europe... En France, le Rassemblement National progresse à chaque

élection. Sa possible majorité absolue aux élections législatives de 2024 a été un réel séisme, provoquant le rassemblement des partis de gauche autour d'un programme défendant l'annulation de la réforme du choc des savoirs, la titularisation des AESH, la gratuité complète de l'école, la préservation de l'autonomie pédagogique des enseignants. Sur cette base, la FSU, comme de nombreux acteurs syndicaux et associatifs, a appelé à voter pour cette union au second tour, réaffirmant ainsi son engagement sans faille contre les idées nauséabondes de l'extrême-droite et du RN.

Des échéances électorales majeures arrivent avec les élections municipales en 2026 et les présidentielles en 2027. Il convient alors de s'interroger sur le rôle du syndicalisme de transformation sociale que nous portons dans ce contexte. Le syndicalisme ne peut pas rester indifférent à l'évolution du paysage politique. Le RN est aux portes du pouvoir et ses idées continuent de se propager au sein du parti présidentiel et dans ce qui était auparavant la droite républicaine.

L'indépendance syndicale ne doit pas être prise pour de l'indifférence. Notre action n'est pas apolitique, elle s'inscrit dans une vision progressiste de la société et de l'École et dans une ferme opposition à tout parti autoritaire et a fortiori fasciste. En ce sens, le syndicalisme ne pourra obtenir de résultats significatifs sans œuvrer à une transformation globale, en cherchant des alliances avec d'autres forces, sur un pied d'égalité. En tant que représentants légitimes du monde du travail, nous devons assumer notre rôle d'outil de lutte politique pour une autre société, en exerçant une vigilance accrue face aux partis qui tenteraient de prendre la tête du mouvement social.

Nous, militant·es UA&ST du 13, rappelons que notre mouvement a pour rôle d'être le portevoix de l'ensemble des personnels, enseignant·es, psyEN, AESH, actives et retraité·es. Pour les défendre et les représenter au mieux, il est nécessaire de réaffirmer un syndicalisme offensif et revendicatif, en confirmant notre indépendance qui devra permettre la poursuite d'un dialogue avec l'ensemble des forces politiques républicaines et démocrates.

Marjorie DJANEH (13), Manon MIKA (13),
Céline PECCINI (13), Corinne VIALLE (13),
Valérie ZIKA DUSSOL (13)

Syndicalisme et gauche politique : être partie prenante de l'alternative

La période ouverte par la dissolution de l'Assemblée Nationale par Emmanuel Macron en juin dernier, a été marquée, avec le NFP par la possibilité de l'unité de la gauche autour d'un programme de rupture avec les politiques libérales menées ces dernières années. Elle a aussi été l'occasion de débats syndicaux intenses sur leur rapport aux partis politiques, convoquant souvent l'histoire. Or, à y regarder finement, cette histoire ne se résume pas à la déclaration d'indépendance du champ syndical formulé dans la charte d'Amiens. Loin s'en faut.

Dans les années 30, face à la menace fasciste, CGT et CGTU se réunifient et s'engagent dans le « rassemblement populaire » dont le règlement interne précise que « Le rassemblement populaire n'est ni un parti, ni un super-parti, il est un centre de liaison entre les organisations et les groupements qui, tout en conservant leur autonomie, se sont réunis pour une action commune ». Fin 1935, 99 organisations sont signataires (syndicats, partis, associations...). Ce cadre a été tout à la fois le terreau du programme du Front Populaire, et des grandes grèves de 1936.

Le Conseil national de la résistance (CNR), peut être considéré comme une prolongation de l'expérience de co-construction de projets entre syndicalisme et politique, après celle du Front populaire. Le syndicalisme, et singulièrement la CGT, a joué un rôle d'animation et de proposition dans le fameux « programme » qui en a résulté.

L'arrivée possible, voire probable, au pouvoir l'extrême-droite oblige le syndicalisme, et particulièrement celui de lutte et de transformation sociale, à poursuivre urgemment et concrètement la façon de revisiter son rapport au politique.

Pour faire perdurer et renforcer la dynamique de juin dernier en faveur de l'unité à gauche sur un programme de rupture, le syndicalisme a une responsabilité particulière. En s'appuyant sur son tissu militant inégalé, il peut devenir la cheville ouvrière d'un regroupement souple, nationalement comme localement, de différentes organisations syndicales, associatives et politiques et permettre d'inventer ainsi un nouveau front syndical et populaire.

Ce nouveau front syndical et populaire reste une perspective à la fois volontariste et totalement indispensable au vu du

contexte... Ouvrons des espaces communs, réfutant les écueils de la défiance, de la subordination et de l'inféodation. Assumons une politisation du syndicalisme et une ouverture du champ politique au mouvement social.

Pierre CAMINADE (85), Mallorie COUSSON (39), Adrien MARTINEZ (33)

Indépendance syndicale

La possible accession de l'extrême-droite au pouvoir lors des législatives anticipées de 2024 a été un électrochoc de plus au sein de notre démocratie. La FSU-SNUipp a pris la décision, dès le premier tour, de faire barrage à l'extrême-droite et exceptionnellement d'appeler à voter pour une véritable alternative de progrès et de justice sociale, que l'on retrouve dans le programme du Nouveau Front Populaire. Soutenir ce programme ne constitue pas pour autant un blanc-seing.

Historiquement, le mouvement syndical a souvent été lié aux partis de gauche, et cette alliance a permis d'obtenir des avancées sociales importantes. Les luttes conjointes ont été nécessaires voire parfois une obligation au vu de la situation politique.

Les syndicats de l'Éducation nationale (notamment la FSU-SNUipp) et les partis de gauche progressistes partagent souvent des valeurs communes telles que la défense du service public, l'égalité, et la justice sociale. Dans un contexte de rapport de force défavorable, avoir un relais politique pourrait faciliter l'obtention de victoires dans les négociations avec le gouvernement.

La FSU-SNUipp a pour vocation entre autres de défendre les conditions de travail des enseignant-es et la qualité du service public d'éducation. Cette mission peut parfois diverger des priorités politiques des partis de gauche, même progressistes et agir comme un contre pouvoir.

Les adhérent-es, sympathisant-es n'attendent pas du syndicat de donner une consigne de vote pour des partis, même de gauche progressiste. Si la FSU-SNUipp veut continuer d'être le syndicat de la profession et représenter la diversité du corps enseignant, elle doit continuer à être indépendante pour avoir une liberté de ton, d'expressions et d'actions qui lui sont chères et qui remportent régulièrement l'adhésion d'une majorité des votant-es

aux différentes élections professionnelles. Le caractère exceptionnel des législatives de 2024 et le choix d'appeler à voter pour un programme politique ne doit pas devenir une règle. La FSU-SNUipp pourrait voir son discours et ses actions assimilés à une simple opposition politique partisane ou en cas de gouvernement de gauche à une simple courroie de transmission. Quel que soit le gouvernement, la FSU-SNUipp doit avoir une analyse des enjeux éducatifs objective, indépendante et construite avec la profession pour transformer le métier, l'école et la société.

Mariane BROSE (68), Nolwen CLARK (95), Jean-Pierre CLAVERE (45), Sylvie CURTI (06), Laurianne DELAPORTE (45), Margaux DUPLENNE (57), Sophie GRENON (36), Pascal HOUDU (92), Gilles JEAN (06), Apolline LETOWSKI (86), Daphné PACITTI (91), Sonia PEREZ (31), Alice RAIMUNDO (84), Rivomalala RAKOTONDRAVELO (976), Ewen SALIOU (56), Virginie SAPIA (93), Muriel VIGNAUD (43), Cathy VIGNEAU LAFFARGUE (40), Jonathan WELSCHINGER (67)

Articulation syndicalo-politique : levons le tabou !

« Charte d'Amiens ! » C'est parfois brandi comme un joker lorsque la question de travail commun avec des politiques se pose, comme en juillet 2024, au moment de lutter contre l'accession de l'extrême-droite au pouvoir. L'unité politique de la gauche, à travers le NFP, ne pouvait s'étendre au syndicalisme de transformation sociale. Pourtant, suite à des débats internes, une analyse consciencieuse de la Charte d'Amiens, une prise en compte des enjeux démocratiques, la FSU-SNUipp a soutenu le projet du NFP, tout comme la FSU et la CGT. Dans notre département, c'était une évidence pour le CS : nous serions du mauvais côté de l'histoire sans appel clair à voter NFP. Nos militantes ont porté cette campagne, et en tant que militantes de la FSU-SNUipp, participant à la victoire dans la moitié des circonscriptions du département.

Les liens tissés durant la campagne sont des appuis à renforcer. Désormais, les réunions entre syndicats, associations et partis sont une habitude. Luttés pour l'écologie, les Femmes, les migrantes, le logement, luttés antifascistes se construisent dans l'unité, sans compromission des unes par rapport aux autres et chacune apportant sa touche à l'œuvre collective.

Le 22 mars, ces collectifs ont massivement mobilisé contre l'extrême-droite locale. Le 11 avril, c'est avec le slogan unitaire « Pays basque solidaire et antifasciste, Retailleau Kanpora* ! » que le ministre de l'intérieur a été accueilli à Biarritz.

La participation des militantes de la FSU-SNUipp 64 à ces collectifs apporte une reconnaissance militante et politique de la part des autres structures et des médias locaux, qui permet d'autres luttes plus recentrées sur notre secteur de l'éducation. En avril, la FSU-SNUipp 64 a par exemple été à l'initiative d'une lettre ouverte au DASEN contestant la transformation d'au moins 9 postes RASED en postes « pôle ressource ». Une sénatrice, deux députés, une dizaine de maires, autant de conseil-lères départementales, des dizaines de conseillères municipales ont signé cette lettre ouverte, ainsi que des centaines de collègues et de citoyennes. Une campagne locale de la FSU-SNUipp 64 prenait enfin un poids capable de remettre en question une décision faussement technique et purement politique !

Cessons d'avoir peur du travail en commun avec le politique ! En portant résolument nos revendications, dans l'intérêt des travailleuses, nous construirons ensemble une autre école et une autre société, plus justes et émancipatrices.

* « dehors ! » en basque

Le bureau départemental de la FSU-SNUipp 64 : Elsa DELIGNIERES, Barthélemy MOTTAY, Clément POTTIER, Carine ROULLAND, Malika PAGE, Virginie LABBE, Laurence RONDELAUD, Mélina ROUX, Cécile SENDERAIN, Laurent CASTERA

Porter un éco-syndicalisme

Le constat est sans appel : le système capitaliste guidé par la recherche effrénée du profit, étend sa domination mondiale en charriant des catastrophes écologiques, des guerres impérialistes visant à l'accaparement des terres et au pillage des ressources et des violences sociales. Les rapports alarmants sur les conséquences du réchauffement climatique se multiplient. La rupture écologique est désormais un enjeu politique majeur pour assurer la sécurité des peuples et l'habitabilité de la planète.

Selon l'ADEME, les Français-es ont de fortes attentes à l'égard de mesures politiques ambitieuses à la hauteur des

enjeux climatiques. Or le gouvernement continue de mettre la question environnementale au second plan. Une orientation à contre-courant de ce qu'exige la situation, accentuée par les attaques à l'encontre des défenseur-es de l'environnement et la répression des mobilisations contre les projets écocides.

L'urgence oblige aujourd'hui à conjurer écologie, rupture avec le productivisme capitaliste et lutte contre les inégalités. En cela, le mouvement social doit continuer à se mobiliser pour peser sur les décisions politiques. Il s'agit de tenir bon dans les discours, mais aussi de s'engager dans les mobilisations locales, en portant la nécessité de politiques publiques qui allient justice sociale et environnementale. Les mobilisations doivent s'ancrer dans les territoires à l'image de celles contre l'A69 ou les mégabassines auxquelles la justice a donné raison. Infrastructures et aménagements, partage de l'eau, lutte contre les pollutions... la FSU doit être partie prenante des foyers de résistance et travailler aux alliances. Les campagnes de l'AES permettent ces dynamiques territoriales et encouragent à se mettre dans l'action sur ces thématiques soutenues par la population.

La campagne de l'AES sur le bâti scolaire va permettre, de façon inédite, de porter ensemble des revendications communes sur la rénovation énergétique des écoles, en liant thématiques syndicales et écologiques. La place des travailleurs-ses et les enjeux de démocratie au travail pour construire la rupture écologique et sociale sont centrales et il appartient à la FSU-SNUipp de renforcer cet axe dans ce qu'elle porte au quotidien. À nous de les articuler avec les questions d'amélioration des conditions de travail et d'apprentissage pour redonner du pouvoir d'agir à nos collègues et la capacité de peser sur les décisions qui concernent leur environnement.

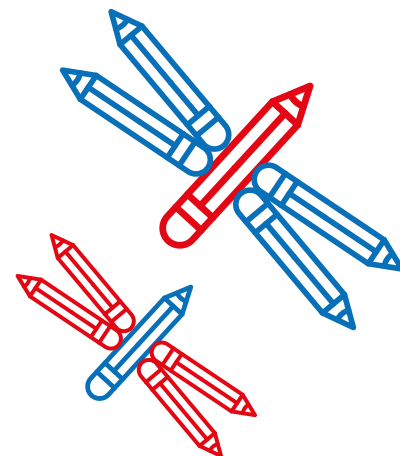
Mathilde BLANCHARD (64), Hervé MIGNON (24), Sandrine MONIER (63)

À l'école de l'écologie

«Changement climatique», «sciences du climat» font partie des expressions désormais bannies des sites fédéraux américains. L'offensive climato-sceptique menée par Trump contre la science ne peut qu'accélérer la crise climatique menaçant l'habitabilité de la planète. Alors que les

catastrophes naturelles s'abattent sur les populations les plus pauvres, la 5^e économie mondiale n'a pu empêcher les mégaincendies qui ont ravagé les quartiers résidentiels de Los Angeles, ville symbole du détournement des ressources naturelles en eau, d'étalement urbain exponentiel, de toute puissance automobile... Le sort de la capitale californienne illustre l'impasse d'une économie fondée sur l'insoutenable triptyque «sur-production, sur-consommation, sur-exploitation des énergies fossiles». L'indignation face aux outrances de l'administration Trump ne doit pas faire oublier qu'en France et en Europe, extrême-droite, conservateurs et libéraux font partout reculer les timides avancées écologiques des politiques publiques et mènent un féroce combat idéologique. Tandis que les forces progressistes peinent à imposer le projet d'une écologie redistributive, correctrice des inégalités sociales, les solutions d'adaptation et d'atténuation de la crise climatique et de la biodiversité portées par les consensus scientifiques s'effacent des agendas gouvernementaux. Dans un contexte d'étranglement budgétaire, la pérennité de mesures vertueuses prises par des collectivités territoriales volontaristes est menacée, leur généralisation compromise. Face à ce retour de bâton, l'éducation est plus que jamais le terreau fertile d'un indispensable sursaut collectif. Parce que les droits les plus élémentaires des enfants, dont les plus vulnérables socialement, sont profondément remis en cause par la dégradation de l'environnement, parce que les personnels des écoles sont de plus en plus soumis à des conditions de travail altérées par l'inadaptation du bâti scolaire, parce que la continuité du service public s'en trouve entravée, le rôle de l'école dans la transition écologique est central. Plus que jamais, l'école doit être le sanctuaire de l'accès aux savoirs qui permettent de comprendre les enjeux écologiques, d'éclairer des choix de société durables et d'acculturer les enfants «d'intérieurs» à une nature qui leur est de plus en plus étrangère. L'écologie n'est plus une option. Elle irrigue nécessairement toute pédagogie émancipatrice et structure la vie à l'école.

Emilie ASSIÉ (01), Franck BROCK (06), Jean-Pierre CLAVÈRE (45), Marie DENIS (74), Julien POIRIER (73), Alice RAIMUNDO (84), Ghislaine UMHAUER (68), Jonathan WELSCHINGER (67), Alain SENÉE (18), Betty JEAN DIT TEYSSIER (32)



Combattre l'extrême-droite, une priorité syndicale

L'extrême-droite ce n'est pas un programme, c'est une vision du monde, explique Nicolas Lebourg. Dans cette vision du monde, la société est vue comme un organisme figé qui doit se protéger des changements venus de l'extérieur et se purger des éléments néfastes qu'elle aurait à l'intérieur. Résolument bourgeoise et pro-capitaliste, l'extrême-droite s'oppose à une meilleure répartition des richesses comme le montre ses votes contre la hausse du SMIC ou le rétablissement de l'ISF. Fondamentalement raciste, sexiste, homophobe, xénophobe, elle nie les sciences sociales, conteste la réalité des discriminations et pire, veut les renforcer à l'instar de son concept de préférence nationale.

Elle défend l'ordre, la police et l'armée pour imposer sa conception sociale. Son objectif n'est donc pas de réfléchir à l'émancipation mais au contraire de la combattre car sa vision qui repose sur tous les systèmes de dominations, a besoin de les reproduire pour se perpétuer et refuse donc toute analyse et évolution. Cette ennemie du progrès est à l'opposé du syndicalisme de luttes et de transformation sociale. De par ses valeurs et principes, le mouvement syndical, comme toutes les forces progressistes, sont des obstacles à la réalisation de son projet.

Ce dernier doit donc avoir trois axes de travail concomitant et complémentaires : Maintenir un haut niveau d'agitation sociale pour refuser ce qui divise et redonner une unité à notre classe sociale. Jamais l'extrême-droite n'a été autant inaudible que pendant le mouvement des retraites. Lutter avec les opprimé-es et construire notamment les luttes féministes comme contre l'islamophobie. Ne rien lâcher sur

les questions de libertés publiques, de démocratie.

Ces 3 chantiers du progrès social, défense de la démocratie et des libertés publiques et de luttas contre les discriminations participent, sans hiérarchisation, à faire reculer l'extrême-droite.

Cela suppose pour la FSU-SNUipp un engagement intense au sein de notre fédération pour les faire vivre.

Et amener cette dernière à en être un moteur dans une unité large, sur des bases claires. De la maison commune aux collectifs larges de défense de la démocratie, l'unité aux côtés des premier-es concernés sur ces 3 chantiers est un impératif.

Sophie ABRAHAM (60), Julie BERNAT (12), Antoine CHAUVEL (72), Fleury DRIEU (93), Alex GIGORD (34), Manon PILLOY (69), Delphine RACT (26), Cécile STASSI (75), Magalie TRARIEUX (94)

L'intelligence artificielle (IA), un outil parmi les autres

L'IA jusque-là réservée aux applications professionnelles ou non nommée dans des outils publics est maintenant disponible pour toutes et tous.

Comme la mécanisation ou l'informatisation en leur temps, l'IA doit être prise pour ce qu'elle est, à savoir un outil avec ses avantages, ses limites et ses défauts, à manier avec précaution mais sans a priori.

Quels impacts sur nos métiers ?

Certaines IA génèrent des banques d'exercices d'entraînement dans différentes matières. D'autres réalisent des quizz rapides en donnant des étiquettes aux élèves et en traitant l'image. Ces exemples d'IA «étroites» réalisent des opérations plus rapidement et efficacement sans influencer sur les choix pédagogiques.

Utiliser un chatbot, ou robot conversationnel, pour se repérer parmi des textes de référence, lois, décrets... accélère et améliore les recherches sans négliger l'apport humain de l'analyse des textes trouvés, comme pour une recherche «ordinaire». Ces exemples positifs ne doivent pas nous faire oublier les limites : comment réagir face à un écrit réalisé par une IA générative ?

Quels impacts sur nos conditions de travail ?

Un rapport en 2019, faisant suite à un

colloque au Collège de France, et intitulé «Mettre l'IA au service des enseignants pour assurer l'inclusion et les capacités de tous les élèves» proposait de déterminer les besoins éducatifs particuliers des élèves à partir de batteries de données. Ce rapport parlait d'améliorer les capacités, notamment par la répétition systématique jusqu'à réussite. Une sorte de «remplissage d'apprenant» qui ne peut fonctionner. En termes d'évaluation des besoins ou des compétences, la FSU-SNUipp doit continuer à porter l'expertise des équipes pédagogiques.

Le ministère, comme dans la Fonction publique, supprime des postes et aimerait pallier les manques par l'IA : affectation, notamment en remplacement, conversation avec des chatbots plutôt qu'avec des agents... La FSU-SNUipp doit être vigilante à ce que la Fonction publique ne soit pas déshumanisée par l'utilisation de ces outils.

Quels points de vigilance sur l'utilisation de l'IA ?

Les IA utilisent et analysent une masse de données, qui nécessitent un stockage et donc une empreinte énergétique non négligeable. La FSU-SNUipp doit rester vigilante à l'impact environnemental des outils qu'elle utilise, notamment de la consommation des datacenters et de la réutilisation de la chaleur qu'ils engendrent afin de minimiser cet impact.

Nolwenn CLARK (95), Jean-Pierre CLAVÈRE (45), Julien COLOMBEAU (23), Laurianne DELAPORTE (45), Julien GIUSIANO (83), Sophie GRENON (36), Thierry MAIRE (55), Virginie PRIVAT (66), Virginie SAPIA (93), Alain SENÉE (18)

De l'utilité d'un «média social»

Les réseaux sociaux sont de formes multiples. S'il y en a qui sont des vrais réseaux, les applications de messagerie notamment, la plupart cumulent deux parties : le réseau social et le média social.

Le réseau social est un ensemble de liens, numériques dans notre cas, entre des individus constituant un groupement qui a un sens. Ces groupements sont divers : liens familiaux, d'amitié, de travail, idéologiques...

La communauté de nos adhérent-es forme un groupe lié par l'adhésion à notre syndicat. Ce groupe est hétérogène car

l'adhésion n'est pas prise par toutes et tous pour les mêmes raisons. Toutefois dans le cadre d'un réseau social, les informations partagées constituent un ensemble très largement homogène autour des grandes valeurs défendues par la FSU-SNUipp

Le média social a pour fonction principale d'informer, 41% des Français-es (et 62% des moins de 25 ans) disent s'informer via les réseaux sociaux.

Parmi ces personnes, il y a nos collègues, les parents d'élèves... sans naïveté aucune sur ce que sont les entreprises qui les détiennent, un syndicat qui porte un projet à vocation majoritaire doit continuer à diffuser de l'information alternative là où se trouvent les personnes qu'il veut toucher. Quels outils pour communiquer... vers les collègues et vers nos mandats

Il est important de continuer à investir les nouveaux médias sociaux tels que Bluesky ou Mastodon, pour des raisons éthiques mais aussi parce que des communautés proches de nos idées les ont déjà investis.

Notre communication sur ces nouveaux outils et pour ces outils ajoute une pierre à une possible transition vers des outils plus conformes à nos valeurs. Mais leurs audiences ne sont pour l'instant que d'infimes pourcentages des géants, les communautés sont trop restreintes et elles tendent vers un entre-soi ne remplissant pas la mission d'information.

Tout en poursuivant ce travail de construction d'alternatives, il est donc pour le moment essentiel de conserver notre présence sur les «géants» des médias sociaux afin de communiquer là où sont encore très majoritairement nos collègues pour continuer à les informer massivement. Continuons, pour une communication efficace à garder le lien massif avec les personnels tout en participant à la construction de nouveaux outils.

Antoine CHAUVEL (72), Nolwenn CLARK (95), Julien COLOMBEAU (23), Julien FERNANDEZ (77)

Engager la bifurcation numérique

L'investissement de Trump a fait tomber les masques : Zuckerberg (Meta), Bezos (Amazon), Pichai (Google), Musk (X), Cook (Apple), Altman (Open AI)... Toute la big tech américaine était présente, tant pour faire allégeance au nouveau président toutoyant l'extrême-droite que pour assujeter-

tir la puissance publique à leur mainmise oligarchique sur l'économie mondiale. Et ce malgré son coût écologique et social exorbitant. Comptant sur la nouvelle administration états-unienne, ils entendent poursuivre leur développement économique en se débarrassant du contrôle par la puissance publique et s'immiscer au sein même de l'appareil d'État.

L'administration Trump s'est depuis mobilisée pour que l'Europe abandonne ses règles protectrices de la vie privée et sa législation anti-trust. «Moins d'État, plus de Big Tech», note Cédric Durand, économiste, qui parle d'un techno-féodalisme alliant «monopolisation des connaissances», «déplacement du pouvoir d'organisation du social dans les mains des Big Tech», et «capacité hors norme d'influence sur les comportements individuels et collectifs». Ces grands patrons prennent part à la pulsion anti-démocratique de Trump, à sa haine de l'égalité et entendent profiter de la prédation des matières premières et de la production énergétique à laquelle il s'emploie. Alors que la privatisation du web et des savoirs numériques a jalonné le développement de ces entreprises, l'accélération est ici sidérante. Les monopoles numériques que sont devenus les GAFAM inquiètent jusqu'à la commission européenne. Et le développement d'un IA à leur main, permise par la captation massive de données, laisse planer le risque d'une mise sous tutelle nouvelle de métiers.

L'enjeu numérique est de taille, tant il structure le capitalisme actuel. Notre syndicat se doit, comme il le fait dans son combat pour les services publics et des communs, de politiser son rapport à cette question.

La bifurcation numérique est indispensable. Elle implique la promotion d'un numérique libre et sobre, répondant aux exigences démocratiques, sociales et écologiques. Les alternatives existent. Le libre et l'open source sont à la base du web et des technologies accaparées par la Big Tech, et sont massivement utilisés dans les universités ou par des puissances publiques comme le gouvernement allemand. Il est de notre responsabilité de participer de cette bifurcation, tant dans nos revendications vis-à-vis de notre ministère, que dans les outils internes dont nous nous dotons.

Jonathan BOURREAU (67), Adrien MARTINEZ (33), Isabelle NICOLAS (54)

Des méthodes et des outils émancipateurs pour gagner nos revendications

La campagne nationale «L'inclusion, oui mais pas comme ça» est une nécessité. Elle a notamment permis de poursuivre le lien entre les collègues et l'activité syndicale, en l'articulant au défi de la scolarisation de tou·tes, des conditions de travail et de la santé des personnels. En revanche, la méthode et les outils choisis surprennent.

«150 k» (pour 150 000 réponses) est un nom qui interroge, même en interne. Quel est l'objectif affiché ainsi à l'intérieur de notre syndicat ? Faire remplir cette enquête par le plus grand nombre de collègues ou permettre à ce que nos revendications aboutissent ? S'agit-il d'une répétition générale avant les élections professionnelles et de montrer les muscles face à d'autres OS comme affirmé au dernier Conseil National ? L'organisation majoritaire du 1^{er} degré a-t-elle vraiment besoin d'interroger la profession pour définir ses revendications sur l'inclusion qu'elle porte déjà depuis tant d'années ?

Si une expertise extérieure peut être intéressante dans certains domaines de notre action syndicale (informatique, communication, juridique), elle ne doit pas prendre le pas sur la manière dont nous devons nous organiser ou nous adresser à nos collègues. Une dépolitisation des enjeux de la méthode ne participe pas à construire le syndicalisme de rupture, de lutte et de transformation sociale auquel nous aspirons toutes et tous. Une réflexion de fond sur l'utilisation et le choix de nos outils et méthodes est indispensable. Par exemple, nos syndiqué·es sont-ils au courant que leur participation à l'enquête est recoupée avec leur proximité syndicale ? Quelle rigueur applique-t-on à cette enquête en la partageant sur des réseaux sociaux ouverts à tou·te utilisateur·trice ?

Cette action nationale aurait ensuite pu s'inscrire comme la première étape d'un plan global de mobilisation, et non pas l'objectif central :

- ▶ 1. Une enquête nationale avec un rendu public et national ;
 - ▶ 2. Une campagne de RIS et stages pour informer les personnels ;
 - ▶ 3. Un plan national d'action, de mobilisation et de grève autour de ces enjeux ;
- Plus généralement, la campagne dite «150K» révèle une tendance qui nous guette à justifier les moyens par nos fins. Les aspects techniques de notre activité

syndicale et militante sont éminemment politiques. À ce titre, nous devons mener une réflexion collective sur la manière dont les sections départementales peuvent rester maîtresses des outils et méthodes pour mobiliser la profession et gagner nos revendications.

Laetitia MARTIN (16), Amélie LAPPRAND (25), Jennifer PELISSIER (31), Rémi LASFARGUES (31), Pierre LEROY-LANSARD (33), Annabel CATTONI (44), Cécile LEHUEDE (44), Jessica MOREAU (44), Guillaume ARRUAU (47), Mathilde JOUFFROY (54), Matthieu VUATTIER DUJARDIN (59), Anaïs PINOCHEAU (60), Pierre RIPART (60), Clément POTTIER (64), Barthélemy MOTTAY (64), Agathe KONIECZKA (67), Julien CRISTOFOLI (72), Marie LAFERRIÈRE (75), Olivier LESQUELEN (79), Bastien ALBERTY ARCURI (81), Guillaume MANGENOT (82), Francis RODRIGUEZ (91), Magalie TRARIEUX (94), Béatrice LECOMTE (17), Peggy SOULAIN-RATHAT (17)

CommunicACTION !

L'évolution des outils et pratiques numériques, notamment depuis la crise Covid-19, la multiplication des RS, l'arrivée de l'IA... percutent tout un chacun. Notre syndicat n'y échappe pas.

Plutôt qu'une fuite en avant vers le tout numérique, la FSU-SNUipp doit maintenir des pratiques de communication diversifiées (cf § 174-176 th4).

Fenêtres sur Cours, assez peu questionnée dans les textes préparatoires, doit perdurer en version papier ; son contenu et sa maquette (en particulier la Une) doivent être réinterrogés pour une meilleure identification à une revue syndicale, plus en phase avec nos adhérent·es, plus lisible sur nos revendications et plus axée sur les mobilisations.

La communication numérique est complémentaire et essentielle. Webinaires, visios, pétitions, enquêtes flash... constituent des outils de décryptage, d'échange, de recherche qui nourrissent notre réflexion et déterminent en partie notre action (en plus des rencontres directes avec la profession : stages, RIS, tournées d'écoles...).

Autrement dit, ces outils numériques ne constituent pas une fin en soi. Ils ne peuvent avoir pour principal voire unique objectif le comptage (nombre de collègues derrière l'écran, nombre de « clics »...). Or depuis notre dernier congrès, la multiplication des pratiques numériques

imposées d'en haut peuvent faire oublier qu'elles ne sont qu'un outil (comme d'autres) au service de la nécessaire mobilisation. Les SD sont noyées dans les diverses applications chronophages (OKTA, Brevo, SNUTEL, GoCardless...) au demeurant pas des plus éthiques et souvent externalisées.

Le risque est de voir se développer une FSU-SNUipp virtuellement au contact avec la profession, mais in fine moins à même de la mobiliser.

La campagne 150 k est une illustration de cette orientation : un objectif avant tout chiffré, une répétition pour les prochaines élections professionnelles, sans lisibilité sur l'action qui en découlera pour avancer sur les revendications, le tout sur un sujet où le syndicat joue gros. Pire, comme de plus en plus souvent, une boîte de com' nous distille des scripts d'appel et l'heure d'envoi de SMS ! Les modalités de cette campagne doivent donc être interrogées (et non pas « étendues », \$171 th4).

Plus globalement, ce congrès est l'occasion de questionner la démarche globale de la FSU-SNUipp, afin que notre outil syndical ne dérive pas vers un syndicalisme 2.0 (tel celui du SE-UNSA), mais reste un syndicalisme de lutte pour la transformation de l'École et de la société.

Florimond GUIMARD (26), Thomas FERREZ (26)

Pour une gestion des conflits humaine et efficace

Notre section a vécu un conflit poussé à l'extrême pendant 4 ans. Il a détruit le collectif de travail et broyé des militant·es extrêmement investi·es.

Alors que la lutte contre la souffrance au travail, contre les agissements répétés et contre les discriminations est au cœur des valeurs prônées par la FSU-SNUIPP, des militant·es les ont vécus au sein même de cette structure qui aurait dû les protéger. Sans remettre aucunement en cause les camarades qui composent la commission des conflits ni leur bonne volonté, nous livrons ici nos constats et nos analyses pour que toute cette souffrance ne soit pas vaine et permette à la FSU-SNUipp de progresser.

La commission des conflits a pour finalité de préserver l'appareil syndical. Elle n'a pas vocation à chercher l'origine du conflit ni à rendre un avis sur les dysfonctionnements pointés. Elle n'a pas le pou-

voir de trancher entre les personnes. Elle ne peut donc résoudre les conflits qui lui sont soumis. Son action est d'organiser la poursuite du travail de la section. De plus, le recours à la commission des conflits intervient souvent lorsque la situation est déjà enkystée, voire lorsque le point de non-retour est atteint.

Sans formation, c'est l'empirique qui a guidé les protocoles mis en place par la commission. Rien n'a été simple. Il y a urgence qu'une formation rigoureuse et professionnelle soit mise en place pour les membres la composant. Comment recueillir la parole, organiser les confrontations de points de vue, communiquer, expliquer les processus et faire des propositions qui tiennent compte des personnes ? Pour cela, il faut l'avis d'expert·es. Sinon, la commission des conflits continuera d'ajouter de la souffrance à celle résultant du conflit. Pour la FSU-SNUipp, cette idée ne devrait pas être supportable.

Enfin, avant d'en arriver à une situation de conflit totalement sclérosée, il nous semblerait intéressant que la FSU-SNUipp travaille avec des professionnels extérieurs, comme des psychologues du travail. Les militant·es ne peuvent pas tout. Il nous semble impensable qu'à la FSU-SNUipp il n'y ait rien qui existe pour recueillir la parole des victimes ou des témoins de situations de harcèlement au travail ou de discriminations. Sur le modèle des VSS, nous demandons à ce que la FSU-SNUipp se dote d'une cellule permettant l'accompagnement de ces situations. La FSU-SNUipp se doit d'être exemplaire en ce qui concerne la santé au travail des militant·es et militantes en son sein.

Richarde CLAUSS (67), Mélanie CHRISTOPHEL (67), Eric MERTZ (67), Myriam BRANDT (67), Pierre FRIEDELMEYER (67), Catherine LE DUFF (67), Jonathan WELSCHINGER (67)

Combattre le «réarmement» et le militarisme

Les différents impérialismes, européens ou non, manifestent de plus en plus d'agressivité, n'hésitant pas à fouler les droits des peuples comme en Ukraine ou en Palestine.

Le mouvement syndical, et plus largement l'ensemble du mouvement social, se retrouve percuté par les conséquences d'une situation internationale de plus en plus instable. Ce qui est à l'ordre du jour

en Europe, c'est le «réarmement» : la militarisation de la société et l'embrigadement nationaliste, le relance massive des industries d'armement... et leurs contreparties : cela n'est possible qu'en appliquant un plan d'austérité massif. Sécurité sociale, retraites, services public, droit du travail, législation environnementale... tout doit y passer.

Dès lors, le rôle des syndicalistes, notamment ceux et celles de l'éducation, doit être d'organiser l'opposition irréductible au militarisme et à l'armée en tant que corps constitué, au nationalisme et au chauvinisme sous toutes leurs formes, à l'embrigadement de la jeunesse que ce soit par un SNU relooké façon service militaire, ou toutes les immixtions de l'armée dans les classes, aux «économies de guerre» qui préparent les boucheries et permettent d'imposer l'austérité, la casse des droits sociaux et politiques, ainsi que le contrôle social.

La lutte contre le militarisme et le «réarmement» nécessite en particulier :

- le regroupement des courants et militant·es souhaitant s'opposer au militarisme, au «réarmement» et à l'augmentation des budgets militaires.
- l'action sur les lieux de travail, pour s'opposer en actes à la militarisation, à la montée du nationalisme et à l'endoctrinement.
- l'abandon du SNU.

Dans l'Éducation, les enseignant·es doivent s'organiser avec leurs structures syndicales dans ce but : refus des partenariats divers avec l'institution militaire, contenus éducatifs refusant le nationalisme, production de matériel pédagogique et syndical indépendant de l'institution...

Ces actions sont complémentaires de la solidarité internationale politique et concrètes avec les peuples colonisés, envahis, victimes d'oppression, de guerres, de génocides.

Cette lutte doit s'intégrer à une lutte d'ensemble : défendre nos droits, défendre les services publics, combattre la politique de Macron dans tous les domaines. Pas un sou, pas un homme (ou une femme) pour la guerre, l'argent pour les services publics, les salaires, et la protection sociale !

Isabelle JOUAS (83), Sylvie BOURRELY (83), Margaux BRUN (83)

CONTRIBUTIONS DES TENDANCES

UNITÉ ACTION ET SANS TENDANCE

Avec la profession, imposer d'autres choix

À l'instar de ce que l'on peut observer dans d'autres pays européens, les élections législatives de 2024 ont montré une progression conséquente du vote pour l'extrême-droite. La diffusion de ses idées montre une évolution inquiétante pour notre société et l'arrivée au pouvoir du Rassemblement National n'est plus un scénario à écarter. Notre syndicalisme a la responsabilité de combattre pied à pied l'extrême-droite qui est et restera l'ennemi des travailleurs et travailleuses.

La politique menée par les gouvernements qui se sont succédé depuis la réélection d'E. Macron est aussi marquée par cette dérive. Refus de négociation, fonctionnaires «bashing», remises en cause de décisions de justice, propos anti immigrés... sont autant de marques d'un glissement progressif vers un libéralisme autoritaire et populiste. Il est donc urgent de peser, avec la FSU, pour construire l'unité d'action la plus large afin d'imposer une société solidaire et égalitaire.

Relever la tête

Si les ministres de l'éducation se succèdent à une vitesse effrénée, leur politique reste cohérente depuis 2017. Face à la succession d'annonces et de réformes régressives symbolisées par le «choc des savoirs», la FSU-SNUipp s'est imposée comme la principale force syndicale d'opposition portée majoritairement par la profession.

En décryptant les différentes mesures pour outiller les personnels, PE comme AESH, en allant en permanence au contact du terrain, en organisant des stages, des colloques avec la recherche, des consultations massives comme celle sur l'inclusion, la FSU-SNUipp a pu s'appuyer sur la profession pour faire bouger le ministère sur certaines annonces, tant du côté éducatif que du côté revendicatif, avec le

doublément de l'ISAE ou les reculs sur les suppressions de postes et les trois jours de carence.

Pour Unité Action & sans tendance, cette dynamique constitue l'essence même de notre action syndicale. Face à une politique éducative qui aggrave les inégalités, face à des conditions de travail qui se dégradent, face à la réduction continue de nos droits, face à une remise en cause de notre professionnalité, nous devons relever la tête et retrouver la fierté de nos métiers qui doivent être reconnus à leur juste valeur, y compris par une revalorisation salariale pour porter nos rémunérations à hauteur des standards européens.

Pour se mobiliser massivement

Notre projet pour l'école est un élément essentiel de la transformation sociale pour lutter contre l'accroissement des inégalités. Avec la fédération, la FSU-SNUipp s'engage activement dans la protection des droits fondamentaux – des enfants, droits humains universels – face aux dérives autoritaires, discriminatoires et xénophobes qui menacent notre société. Alors que le dérèglement climatique est une urgence vitale, la FSU-SNUipp s'inscrit pleinement dans les campagnes en cours en particulier dans le cadre de l'Alliance Écologique et Sociale.

Porter un projet ambitieux pour l'école et la société, voilà ce qui doit guider notre engagement au quotidien. Pour UA & ST, c'est en confrontant ce projet à la profession, en construisant avec elle, en valorisant nos gains que nous pourrons retrouver la confiance dans l'action collective, mise à mal ces dernières années. La FSU-SNUipp doit retrouver l'élan qui lui a permis d'imposer notre singularité dans le paysage syndical et c'est avec cette dynamique de masse que nous pourrons imposer d'autres choix.

Pour Unité Action et sans tendance : Alexandra BOJANIC, Serge BOUTOUX, Franck BROCK, Pauline CANER, Nolwenn CLARK, Magdalena CONCA, Guislaine DAVID, Natacha DELAHAYE,

Laurianne DELAPORTE, Marie DENIS, Alessandra DIAKATHE, Julien FERNANDEZ, Aurélie GAGNIER, Sophie GRENON, Pascal HOUDU, Betty JEAN DIT TEYSSIER, Mayalen LEMAIRE, Joëlle NOLLER, Nina PALACIO, Thomas PIN, Julien POIRIER, Virginie PRIVAT, Grégory RAYNAL, Nelly RIZZO, Rachel SCHNEIDER, Nicolas WALLET

ÉCOLE EMANCIPÉE

Se rassembler dans la construction d'un autre possible

Face aux crises sociales et écologiques qu'ils ont contribué à produire, les dominants réaffirment leur volonté de domination et d'exploitation du monde, quitte à rendre possible l'hypothèse fasciste. La victoire de Trump confirme l'emprise du champ politique par un capitalisme prédateur, impérialiste, prêt à renverser l'ordre mondial pour s'accaparer des ressources limitées et satisfaire sa soif d'expansion. Cette brutalité qui rend à la fois plausibles et concomitants le renversement des démocraties, l'attaque des droits et libertés et le sacrifice de la planète, plonge le monde dans la sidération et ouvre la voie d'un futur assombri.

Ces logiques s'accompagnent d'un renforcement des politiques austéritaires : le démantèlement des services publics creuse les inégalités et rompt les solidarités. L'École est soumise aux mêmes logiques, entre exacerbation du tri social des élèves, renoncement aux toutes et tous capables, climat compétitif et dégradation des conditions de travail. Le refus de taxer les plus riches est le marqueur d'une politique au service d'une minorité qui fait sécession. C'est « l'économie de guerre » martelée par Macron, en réalité une guerre sociale et environnementale qui remet en cause les conquêtes sociales.

Construire et porter une alternative

La bataille serait perdue d'avance si nous n'engagions pas les forces syndicales pour contrer cette désespérance et faire du renforcement du collectif un moteur des luttes et des résistances. Notre syndicalisme doit mettre en perspective notre projet de transformation sociale, mais surtout un espoir qui nourrira les mobilisations. Il n'y a pas de fatalité. Alors que l'extrême-droite progresse et que le racisme se banalise, l'urgence pour les combattre est d'en finir avec les politiques anti-sociales qui nourrissent la colère.

Or les récentes mobilisations montrent que les luttes sont possibles et qu'elles peuvent être massives. Le 8 mars, résolument féministe et antifasciste, tire sa réussite de la mobilisation de la jeunesse, tout comme le 22 mars. Cela met en évidence une capacité à se mobiliser. La bagarre pour un autre projet de société s'est aussi ouverte au moment des élections législatives. Les aspirations d'une grande partie de la population reprennent les revendications portées par le syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

Rassembler autour d'une dynamique de transformation sociale

L'espoir nécessite d'infliger rapidement une défaite au pouvoir pour redonner confiance dans l'action collective. Cela doit nous amener à repenser notre syndicalisme en faisant du terrain un axe fort de son action. Rencontres avec les collègues, renforcement de la démocratie sociale, réactivation des collectifs de travail... construire les luttes de terrain implique de les reterritorialiser en accentuant les liens unitaires et fédéraux.

Il est aussi nécessaire de travailler au rassemblement de notre camp social en réfléchissant aux espaces communs d'élaboration et d'action avec la CGT et Solidaires, à tous les échelons, pour aller vers notre « maison commune ».

Enfin, une alternative crédible ne peut s'entrevoir sans la perspective d'un prolongement politique aux revendications, et donc sans la construction d'un front social et politique dans lequel la FSU-SNUipp et la FSU ont toute leur place pour travailler au tous-tes ensemble.

Notre syndicalisme doit garder le cap de son projet d'une école émancipatrice au sein d'une autre société, féministe, sociale, écologique et solidaire.

Pour l'École Émancipée : Sophie ABRAHAM, Mathilde BLANCHARD, Pierre CAMINADE, Antoine CHAUVEL, Mallorie COUSSON, Alex GIGORD, Adrien MARTINEZ, Sandrine MONIER, Isabelle NICOLAS, Laurence PONTZEELE, Céline SIERRA, Valérie TAVERNIER, Magalie TRARIEUX, Blandine TURKI

ÉMANCIPATION

L'Éducation Nationale ne sera pas une usine de chair à canons ou à patrons ! et nous n'en serons pas les soutiers !

L'orientation de plus en plus belliciste du gouvernement répond en partie à des impératifs de survie politique. Mais l'objectif principal est la brutalisation sociale pour répondre aux attentes du capitalisme prêt à tout pour plus de profits, d'exploitation et de pillage du monde :

- renforcement des guerres commerciales, impérialistes, coloniales, des génocides et des complexes militaro-industriels,
- mise en place, à coup de campagnes d'intox, des régimes promoteurs de ces guerres, qu'ils soient fascistes, populistes où néolibéraux,
- abandon de l'aide humanitaire, au développement ou de la prévention des catastrophes environnementales, sanitaires ou climatiques dont le capitalisme est en bonne partie responsable et qui nécessitent un cadre de paix et de coopération internationale.

Destruction des droits sociaux et du travail

Cette guerre classe contre classe, les dominants sont en passe de la gagner, si les forces syndicales, associatives, politiques, ne rompent pas avec l'attentisme, le fatalisme vis-à-vis du capitalisme « indépassable » et des modes d'action dépassés. Le congrès de juin du SNUIPP-FSU peut-être l'occasion d'adopter des réponses, s'il se donne les moyens d'éviter de mimer le congrès de la FSU, qui s'est contenté de justifier la signature d'accord PSC contre la sécu et d'espérer construire par le haut, avec la seule CGT, un syndicalisme d'avenir... en passant à côté du présent des luttes, en particulier étudiantes.

En fait, au-delà des impératifs de solidarité internationale avec les peuples palestinien et ukrainien, la résistance doit se mener dès nos lieux de travail, vu que

l'Éducation est en première ligne :

► pour former à l'esprit critique, à la coopération et au respect des différences, antidotes à une société militarisée et de la guerre. Pour cela il faut une école publique, gratuite, laïque, démocratique, inclusive, et qui respecte les jeunes et cesse de les discriminer par des évaluations, des programmes et des moyens pédagogiques pseudo-scientifiques valorisant en fait les acquis en dehors de l'école. Cela suppose des moyens d'aide pluridisciplinaires, et aussi la nationalisation SANS INDEMNITÉ NI RACHAT de l'ensemble du privé dont on découvre un peu plus chaque jour les violences vis-à-vis des jeunes.

► pour stopper la dénaturation du métier profondément impacté par ces évolutions : prolétarisation salariale des enseignants par leur transformation en tacheurs perdant tout contrôle sur leur travail et des pratiques pédagogiques, en soutiers produisant à la chaîne des ressources humaines pour le capitalisme et pour les patrons et pouvoirs locaux. La réforme des formations initiale et continue aggrave cette dépossession, de même que le paiement à la tâche du Pacte enseignant et l'imposition de hiérarchies intermédiaires avec la loi Rilhac.

► pour résister à l'embrigadement des jeunes par le SNU, les classes défense...

Reprenre le contrôle du métier nécessite, comme pour les groupes de niveaux, de s'abstraire des programmes instructions évaluations standardisées, de privilégier la liberté pédagogique collective et individuelle, et de travailler avec les groupes pédagogiques et les parents à des pédagogies émancipatrices contre l'utilitarisme de formations à visées locales et l'aspect ségrégatif des filières et de la distinction général, technologique, professionnel, vers le lycée unique.

Pour Émancipation : Philippe LEVET

FRONT UNIQUE

Face au tournant mondial en cours, le courant Front Unique propose son analyse et son orientation

Dans tous les domaines, le capitalisme montre son visage barbare. Avec le soutien des puissances impérialistes, l'État colonial d'Israël poursuit son génocide du peuple palestinien. En Ukraine, la guerre a fait plus d'un million de victimes et la

convoitise pour ses richesses minières est affichée sans retenue.

Sur toute la planète, le seul objectif des États bourgeois, c'est le développement drastique des budgets militaires. Et ce serait aux prolétariats de payer pour ces choix mortifères !

Macron s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Le 5 mars, il a annoncé de « nouveaux choix budgétaires » et pour cela, sans augmentation d'impôts, il a indiqué : « il faudra des réformes, des choix, du courage ».

Pour financer une augmentation massive du budget des armées, il s'agit de tailler toujours plus dans les budgets sociaux. Et pour cela, Macron cherche à s'appuyer sur le « dialogue social ».

Ainsi, il a invité « toutes les forces politiques, économiques et syndicales du pays » à « faire des propositions » pour « trouver les solutions de demain ».

Pour défendre les intérêts fondamentaux des travailleurs et de la jeunesse, la première responsabilité des dirigeants syndicaux est de refuser toute union nationale avec Macron.

Trump veut porter la « guerre commerciale » à un niveau inédit depuis 1945 parce

que l'impérialisme US voit sa position menacée par le renforcement de l'impérialisme chinois.

Pour tenter de maintenir sa prééminence, l'impérialisme américain affiche brutalement et sans fard, sa volonté de domination et de pillage du monde. Au niveau intérieur, Trump s'en prend brutalement aux immigrés, aux fonctionnaires et aux juges.

Il cible particulièrement – dans une volonté de les terroriser – les étudiants, les enseignants et les chercheurs qui se sont mobilisés en soutien du peuple palestinien. Il livre également une guerre contre la science, la culture, le savoir, la protection de la nature...

La politique extérieure de Trump percute directement les États européens. Si l'annonce d'un retrait du soutien militaire américain à l'Europe et en particulier à l'Ukraine avait généré une onde de choc, les décisions de hausses des droits de douane provoquent un séisme.

L'Union européenne essaie de donner le change, mais ce qui se dessine, c'est que chaque État va jouer sa propre partition avec pour seul objectif partagé : accroître massivement les dépenses d'armement

et en faire payer le prix aux prolétariats. On ne peut que le constater, le capitalisme est un système failli, incapable de mettre les fantastiques moyens des sciences et des techniques au service de l'humanité. Au moment où tous les acquis ouvriers, et au-delà, ceux de la civilisation sont menacés, la responsabilité du syndicalisme est de rompre avec ce système mortifère. Notre syndicat et notre fédération doivent se situer partout dans le camp des travailleurs et de la jeunesse et aux côtés des peuples opprimés.

La FSU-SNUipp doit rompre avec Macron et se préparer à l'affronter.

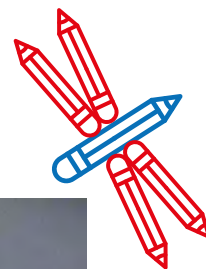
Elle doit exiger que notre fédération quitte le « conclave-bis » sur les retraites de la fonction publique.

Au moment où le génocide contre le peuple palestinien reprend de manière décuplée, la FSU-SNUipp doit affirmer :

- sa condamnation de l'État d'Israël ;
- son soutien inconditionnel au peuple palestinien ;
- l'exigence de l'arrêt des poursuites contre des militants pro-palestiniens.

Le courant Front Unique





© MILLERAND / NAJA

